

Quinzième année. - N° 5.346

ABONNEMENTS :
1 an 100 fr.
6 mois 55 fr.
3 mois 30 fr.
1 mois 10 fr.
Tous les paiements en avance.
L'ANNEAU DE JADE
11, rue de Valenciennes, PARIS
TELEPHONE : 211-11

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 8, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-13

SAMEDI
13
OCTOBRE 1923

Le Problème de la Natalité

DEUXIÈME ARTICLE

Qui doit avoir des enfants ?
La dépopulation rend la guerre inévitable. — Une patrie est une famille. — "Deutschland über alles!"

J'essais d'établir, dans un premier article, que tout couple sain, a le devoir de mettre au monde autant d'enfants que ses moyens financiers lui permettent d'en élever.

En insistant sur ces deux points (moyens physiques (santé) et moyens matériels (argent)), je croyais avoir couru d'avance, à toute objection de principe. Il n'en a rien été. Jamais article ne m'a valu autant de lettres, amicales, certes, dans leur teneur, mais bourrées de faits à l'encontre de ma thèse.

On objecte : la vie chère, les appartements étroits, etc. etc. Mais ces objections de l'ordre matériel. Pour avoir des enfants, il faut pouvoir les nourrir, il faut pouvoir les loger. Je n'ai pas dit autre chose dans mon précédent article.

On objecte encore l'apathie des pouvoirs publics, les familles nombreuses n'ayant sous le fait des impôts indirects... D'accord, mais c'est justement pour triompher de cette apathie, c'est pour faire cesser ces injustices, qu'il est utile, qu'il est nécessaire de revenir à la charge, une fois deux fois, dix fois, tant que la position ne sera pas enlevée. En attendant qu'elle le soit, le devoir de ceux qui peuvent avoir des enfants, demeure entier. La faute de l'Etat n'est pas une excuse à nos propres fautes et ce n'est pas une raison parce que votre voisin, ou malade ou indigent, ne peut pas avoir d'enfants, pour que vous, bien constitués et de situation aisée, soyez dispensés d'en avoir.

Certains camarades, l'imagination encore frémissante des horreurs de la guerre, me disaient : « Des enfants ? pour qu'ils aillent se faire tuer un jour, dans les prochaines batailles ? Non, merci. Je n'ai pas envie que mes enfants passent par où j'ai passé ? »

Il faut toujours croire à la bonne foi des gens tant que leur mauvaise foi, n'est pas complètement démontrée. Je crois donc, je veux croire à la bonne foi de ceux qui se servent de pareils arguments. Mais qu'ils sachent leur conscience. Ces arguments ne sont-ils pas un masque pour leur égoïsme ?

Il y a tant de fléaux qui désolent l'humanité ! Si vous ne voulez point avoir d'enfants parce qu'ils pourraient être tués dans une guerre, d'autres seront fondés de ne pas avoir, par la crainte du croup, de la scarlatine, de la variole. Il y a également des enfants qui sont tués, sur les routes, par des autos, dans les rues, par des chemins de fer dégingolés. La crainte de l'auto ou de la tuile peut-elle être une cause suffisante pour tarir la fécondité de la race ?

Mais parlons sérieusement. Vous qui redoutez à ce point la guerre, que vous lui sacrifiez à la fois l'existence de votre patrie et votre propre bonheur, ne voyez-vous pas que vous travaillez à rendre cette guerre inévitable ? Quelle tentation pour nos voisins que celle d'une France riche et sans défenseurs ! Votre philanthropie prétendue n'est au fond qu'une cruauté monstrueuse. Vous condamnez délibérément à la mort des enfants déjà nés. Ils sont condamnés à périr dans la prochaine guerre. Appuyés, renforcés, par d'autres enfants, beaucoup d'autres enfants, ils constitueront, à l'âge d'homme, une force capable de repousser les menaces de la guerre jusqu'à de lointaines limites.

Qu'on le veuille ou non — je m'exécus du dévouement des transitions : ceci est moins un article bien ordonné qu'une causerie familière — qu'on le veuille ou non, la patrie est une famille. Les intérêts de ses membres sont solidaires, non seulement dans le présent, mais dans l'avenir.

Un exemple : la Ruhr. Parmi les camarades qui sont opposés à la politique extérieure de notre président du conseil il en est certainement qui, mutilés de guerre, touchant de ce fait des pensions. Veulent-ils s'expliquer comment leurs pensions seront payées si l'Allemagne ne nous donne pas ce qu'elle nous doit ? Mais l'Allemagne ne nous paiera pas quand même ! — Nous le verrons bien. En attendant, faisons tout ce qui dépend de nous pour être payés.

Nous raisonnons trop souvent comme si nos finances étaient inépuisables. L'Etat dévrait... L'Etat le pourrait bien... Mais l'Etat n'est que le total des pouvoirs individuels. Si les particuliers n'ont pas d'argent, les caisses de l'Etat demeureront vides.

Il semble que je sois des sujets de familles nombreuses ? Ce n'est qu'en apparence. Il faut de l'argent pour payer nos pensions, celles de nos mutilés, celles de nos fonctionnaires, celles de nos rentiers. Cet argent ne pourra être réuni que si nos finances sont prospères. Nos finances ne seront prospères que si l'Allemagne paie ce qu'elle doit. L'Allemagne ne paiera ce qu'elle doit que si elle y est contrainte. Aujourd'hui nous avons la force et nous pouvons obliger l'Allemagne à payer. Mais qu'advient-il si nous n'avons pas de dépopulation s'accroît, si notre dépopulation de vingt millions de Français devant quatre-vingt millions d'Allemands ?

La prochaine guerre fatale, la voilà ! et ce sera même pour la France la dernière des guerres, du moins avec l'Allemagne, car l'Allemagne ne fera qu'une bouchée de la France. Mais ce ne sera pas la dernière des guerres, oh non ! "Deutschland über alles !" Allons petits Français, coiffez le casque à pointe et en avant pour la conquête de l'Europe !

Jacques PEUCHEAN

LES TROUBLES CONTINUENT DANS LA RUHR

On compte de nombreux morts

Les mesures de secours commencent à entrer en application

Düsseldorf, 12 octobre. — Les troubles de Solingen continuent. On compte 11 morts, dont un commissaire de police et plusieurs policiers et 35 blessés. Un grand nombre de magasins ont été pillés.

La police est impuissante à maintenir l'ordre. Les sans-travail et les communistes de Grafrath arrivent en masse pour prêter main forte à leurs camarades. Environ 2.000 chômeurs ont assiégé la mairie d'Hochst. La police allemande a fait usage de ses armes. Il y a un mort et 10 blessés. Les troupes sont alertées, mais ne sont pas encore intervenues.

Un contrebandier allemand a été grièvement blessé par une patrouille. Cet individu malgré les sommations tenta de passer des marchandises en fraude. La nuit dernière, un sergent du 11^e bataillon de chasseurs alpins, a tué 4 coups de fusil, après les sommations réglementaires, un autre Allemand qui essayait de passer la frontière.

A Düsseldorf, les sans-travail parcourent toujours les rues, mais se montrent très calmes. De fréquentes patrouilles sillonnent la ville.

LES TROUPES FRANÇAISES SONT ACCLAMÉES

Düsseldorf, 12 octobre. — La situation économique dans la Ruhr devient de plus en plus inquiétante en raison de la décision des industriels de réduire les heures de travail à 16 heures par semaine. Dans certaines exploitations, on prévoit même la cessation complète du travail. C'est dans ce fait qu'il faut rechercher la cause des manifestations qui ont pris un caractère de telle gravité qu'à un moment les autorités allemandes, prises de peur, ont réclamé l'aide des troupes d'occupation.

Les fonctionnaires de la préfecture, menacés par les chômeurs, s'étaient enfuis par la ville. Ils ont repris leur travail ce matin.

La foule a accueilli les troupes françaises avec des acclamations. « Nous avons faim, criaient les manifestants. Faites-nous donner à manger ! »

On espère que cette agitation va se calmer. Les mesures de secours ayant commencé à entrer en application.



Phot. Ro. Cl. Paris-Centre
M. MASARYK
Président de la République Tchéco-Slovaque
qui arrivera mardi prochain à Paris

Le statut de Tanger

Paris, 12 octobre. — Les experts anglais, espagnols et français ont signé le rapport des délibérations prises dans les réunions tenues à Londres au sujet du statut de Tanger et dont les conclusions vont être soumises à la conférence des plénipotentiaires. Il est possible que celle-ci se réunisse à Paris.

La frontière des zones franches

Berne, 12 octobre. — Le conseil fédéral a pris acte du décret du ministre français des Affaires étrangères publié aujourd'hui par le tribunal fédéral et suivant lequel la frontière douanière des zones franches et du pays de Gex, serait avancée aux limites de la frontière politique à partir du 10 novembre 1923. Le conseil fédéral est décidé à publier incessamment un communiqué à la presse, où sera défini son point de vue dans la question et qui fera connaître les démarches que le conseil pense entreprendre ultérieurement.

Mais, d'ores et déjà, nous apprenons de bonne source que le conseil fédéral proteste contre la manière d'agir du gouvernement français.

Son visage était presque aussi pâle que lorsque Laurent l'avait vu pour la dernière fois, étendu sur le sable du désert, et ses grands yeux s'ouvraient le regardant avec la même fièvre.

Jean... Jean Laurent ! murmura-t-elle et elle s'affaissa sur le banc.

Un train est attaqué par des bandits en Californie

Le wagon-poste est dynamité et pillé

Trois cheminots et un convoyeur sont tués

Radding (Californie), 12 octobre. — A quelque distance de Radding se trouve un assez long tunnel sous lequel, par bonheur, il ne s'est jamais passé d'accident, par contre, où le danger commence, c'est au moment où le train revoit le jour.

— Quel danger, demandez-vous ? — Tout simplement une attaque de bandits.

Et ceci vient de se produire encore aujourd'hui. Au moment où le train venait de sortir du tunnel, un signal rouge allumé le long de la voie et des pédales disposés sur les rails invitèrent le mécanicien à ralentir. Cependant qu'une fusillade nourrie éclatait de toutes parts.

Le train s'arrêta donc docilement, mais au même instant, une explosion formidable retentissait : le wagon-poste dynamité volait en éclats.

Cris, affolement des voyageurs qui s'élançaient hors des wagons et s'enfuyaient à travers la campagne.

Le chef d'une troupe de bandits apparut revolver au poing. Il invita gaillardement Messieurs les voyageurs à ne point s'en faire et même à remonter dans le train.

— Vous n'avez rien à craindre, assurez-vous.

Dix de ses gens, pendant ce temps, fouillaient les débris du wagon-poste et sans que nul autre molestation ne soit faite aux voyageurs, le mécanicien est prié de continuer sa route.

Le train repart... Sur la voie on aperçoit le cadavre de trois cheminots et d'un postier.

« Il y a un... » s'écria attaché à cet anneau murmurait le mourant en étendant ses mains déséchées comme une serre d'oiseau... je ne puis pas mourir sans qu'elle le sache... »

L'ANNEAU DE JADE.

Pour éviter les gendarmes, elle se jette dans un puits et appelle au secours

La Rochelle, 12 octobre. — La rumeur publique accusait — à tort ou à raison — d'un crime abominable, une demoiselle Avard, âgée de 30 ans, et habitant Puyravat.

Qu'avait-elle fait de son enfant nouveau-né ? Mère indigne elle l'avait, disait-on, fait disparaître dans les water-closet.

Les gendarmes de Surgère se transportèrent sur les lieux et commencèrent leur enquête.

La vue des uniformes produisit sur l'inculpée une telle frayeur qu'elle prit ses jambes à son cou et dans un puits profond se laissa choir.

Elle se laissa choir de cinq mètres, mais une fois dans l'eau fraîche, elle n'hésita pas une seconde à se cramponner à la corde et à hurler au secours.

Les gendarmes compassés, sortirent du puits la demoiselle Avard et l'envoyèrent, illico, se sécher à la prison de Rochefort.

Le camion écraseur

Paris, 12 octobre. — Ce matin rue Cardinet, M. Perrefiminy, venait de faire une chute grave de bicyclette. Un chauffeur, Théophile Charbonnier, voulut servir de témoin.

Il quitta son camion automobile qui se mit en marche par suite de la déclivité de la rue et heurta M. Thomas Lancia, qui fut tué sur le coup.

AUTO CONTRE CHARRETTE

Nantes, 12 octobre. — Hier soir à 18 heures, entre le Loreux-Boiteau et la Chapelle-Heulin, une automobile appartenant à M. Baillergeau propriétaire à Vertou, a tamponné une charrette conduite par le garçon de ferme Henri Bouillé, 20 ans, qui a été tué sur le coup.

M. Baillergeau a été lui-même blessé assez grièvement au visage par des éclats de glace.

Les cambrioleurs nocturnes de bijouteries devant les juges

Paris, 12 octobre. — L'audience au sujet de l'affaire de cambriolage de la bijouterie Bancelin a repris à midi trente.

M^e Druker, avocat de M. Bancelin, partie civile, rappelle les circonstances à la suite desquelles un injuste soupçon se porta sur M. Roger Lacarrière. Il rapporte que les coupables furent découverts grâce à l'heureuse initiative de M. Lacarrière.

Avant consisté qu'un vol avait été commis chez M. Lévy, antiquaire, dans les circonstances rappelant le cambriolage de la bijouterie, ce dernier demanda à M. Larroque, juge d'instruction, que les empreintes digitales relevées dans le magasin de M. Lévy fussent comparées avec celles dont la trace avait été trouvée dans la bijouterie La concordance était parfaite.

M. l'avocat général Sens-Olive prononce une réquisitoire sévère contre tous les accusés et particulièrement contre le receleur Peltjean. Il demande au jury de révoquer les circonstances atténuantes à aucun des accusés. L'audience est remise à demain pour plaidoiries.

LES PRINCESSES GIOVANNA ET MAFALDA TOUT A FAIT HORS DE DANGER

Londres, 12 octobre. — Les dernières craintes qu'inspirait l'état de santé des princesses Mafalda et Giovanna viennent d'être dissipées par un bulletin médical

Les accidents d'auto obligeront-ils cette dame à un vœu perpétuel ?

Elle obtient 4.000 francs de dommages pour la perte de son deuxième époux

Paris, 12 octobre. — Mme Duponnois est devenue veuve à la suite d'un accident d'automobile auquel elle avait échappé mais qui avait coûté la vie à son mari.

En secondes noces, elle épousa M. Dubois, fondeur. La noce sortait de la mairie et venait de monter dans un auto-car pour la traditionnelle promenade lorsque le conducteur, M. Vidal, heurta un tramway nocturne.

Mme Dubois fut, pour la seconde fois veuve sur le coup.

Elle demandait, hier, à la 4^e chambre, réparation du préjudice moral subi.

Après plaidoirie de M^e Pierre Lesven et Gauchie, le tribunal lui a alloué 4.000 fr. de dommages intérêts.



Phot. Ro. Cl. Paris-Centre
LE JOCKEY ANGHAI DONOGONE qui montera « Papyrus »

New-York, 12 octobre. — « Papyrus », après un galop d'essai a donné des signes de légère boiterie. Son entraîneur déclare qu'il espère le guérir avant la grande épreuve. La boiterie est attribuée à la dureté de la piste de Belmont-Park.

Stéphanopoli lit disparaitre les 200.000 francs de l'ancien député

Paris, 12 octobre. — M. Nicolas Stéphanopoli, 35 ans, ayant un bureau 17, rue de Madrid, s'était improvisé industriel et traité de vagues affaires sur les toiles, les aciers et les fers. Il avait deux automobiles, jouait aux courses, fréquentait les établissements de nuit et les cercles de bacara. Il avait été déclaré en faillite par le tribunal de commerce de la Seine. M. Charles Heitzey, ancien député, est l'imprudent de lui confier 200.000 francs, que Stéphanopoli devait faire fructifier dans ses affaires de métaux. Bien entendu, l'escroq disposa des 200.000 francs.

Sur la plainte de ce commanditaire trop confiant, Stéphanopoli a été condamné aujourd'hui, par le tribunal correctionnel, à 2 ans de prison, pour abus de confiance et 6 mois, pour banqueroute.

Et sans attendre qu'on lui en donnât la permission, le Chinois gagna la porte en marchant à reculons, les yeux fixés sur l'« Ojimi » jusqu'à ce que la portière fut retombée sur lui.

L'ANNEAU DE JADE.

Madame Ro. et le serait morte de saisissement

Dijon, 12 octobre. — D'après l'autopsie du cadavre de Mme Rouette, pratiquée par le docteur Gaudin, médecin légiste, la victime qui avait été menacée par son mari, serait morte de saisissement.

Roulette aura à répondre du délit de violence et d'avoir jeté à l'eau le corps sans vie de sa femme.

VOICI DES PRIX D'UNE VALEUR DE PLUSIEURS MILLIERS DE FRANCS

Car le temps c'est de l'argent !

Et celui ou celle qui devinera le temps qu'il fera le jour de Noël gagnera

A partir du 1^{er} novembre 1923, Lecteurs Lectrices n'oubliez pas de découper les bons si vous voulez prendre part au GRAND CONCOURS DU TEMPS de PARIS-CENTRE

Quelques instants avec les vendangeurs à Pouilly, Tracy Saint Andelain

« Récitote mauvaise mais... nous aurons du 12^e cette année »

Je suis parti de Coene, en bicyclette, alors que le ciel était plein d'aube, aube frileuse et grise.

Longtemps, à sage allure, j'ai suivi des routes blanches. L'automne baignait la terre de sa douceur mélancolique. J'ai pédalé sous un dôme de nuages pommeles, immobiles et légers.

Tristes, les paysages ? Non... mais empreints de noblesse seraine. Les horizons se profilèrent luxueusement parés des verdurs où la palette d'octobre déverse ses tons roux.

J'ai quitté la grandroute... et voici un sentier qui s'infiltra dans un feuillage de grands arbres et de buissons sauvages. Le sol est parsemé de feuilles mortes. Nul bruit.

Mais par une échappée de branches, j'aperçois des vignes, tandis que je perçois des voix joyeuses et claires.

Les vendanges ! Je fais quelques pas. Et l'horizon se dépie, superbe.

La vallée de la Loire. L'œil embrasse les terres qui s'étendent, grimpent, ondulent, pendant des lieues et qui s'amincissent dans un lointain de ciel et de brumes.

L'eau argente du fleuve s'étire, paresseuse et virgile.

Et voici la vie : les vendangeurs qui vendangent... x

— Vous êtes sur les coteaux de Tracy, monsieur... Devant vous, c'est le val de la Picarderie... puis, au delà de la Loire, ces hautes collines font partie du Sancerrois...

L'homme qui me parle a interrompu sa besogne. Il a redressé son échine lasse et, de sa serpelette, me désignant les longues rangées de vignes qui s'alignent, bien parallèles :

— Voyez... les voici ces diables de vignes qui cette année, n'ont pas fourni ce que nous en attendions...

« En ce qui concerne la zone Pouilly-Saint-Andelain-Tracy, on peut dire que la récolte est mauvaise. Les causes ? Vous les connaissez : gelées de printemps, sécheresse, coulures... »

« Une année moyenne fait 80 hectos à l'hectare... Nous n'en récolterons 25 à peine... un peu plus du quart. »

Mais soyons justes... La qualité sera excellente... Regardez-moi ces chasselas mûrs-cadés et ces gamays, ou plutôt, goûtez-zy.

J'y goûtais. Ils étaient, en effet, fort bons. De ci, de là, je cueillais de petites grappes et les vendangeurs souriaient en constatant mon bel appétit et mes lèvres où le jus coloré laissait sa trace.

Les raisins mangés dans les vignes ne sont-ils pas meilleurs que tous les autres ? On mange... et les grains savoureux vous rient à considérer avec amour cette terre où s'élabore le mystère de la poussée de ces beaux fruits mûrs... x

Mon vendangeur poursuit :

— Dne, récolte mauvaise, mais d'un autre côté, il y aura un peu de compensation du fait de la qualité et du titre pur, comme la récolte de l'an passé a été exceptionnellement abondante, il y a encore beaucoup de vin dans nos caves.

— Ce qui fait que ?

— Ce qui fait que les prix n'atteindront pas des sommes extraordinaires comme certains l'ont déclaré... — Mais encore ?

— Eh bien ! le vin vaut 150 francs l'hecto au pressoir.

— Et l'an passé ?

— 125... Mais nous aurons du 12 degrés cette année... x

Les vendangeurs vendangent. Il y a des vieux et des vieilles aux faces ridées et aux gestes un peu tremblants, et il y a des « jeunesnes » au rire facile, au geste agile et prompt.

Des hommes vont de la vigne à la cuve, la démarche alourdie par leur hotte emplie de grappes...

Et le coteau immense est somptueusement vêtu de vert : de vert qui réalise toutes les gammes, depuis le vert sapin, jusqu'au vert citron.

Et, sur le fond des feuilles, les raisins noirs seuls font tache.

Et sous le ciel gris, le soleil, est présent encore. Il s'est réfugié avec tout l'été dans les grappes dorées que, sans trêve, cueillent les vendangeurs.

François OSWALD

Au bout d'une cinquantaine de mètres, Liliane au prix d'un grand effort, parvint à tourner la tête et jeta un dernier regard sur la forme immobile, étendue à terre et recouverte du manteau noir ; une prière muette agita ses lèvres... Ce fut son adieu à son ami de France.

L'ANNEAU DE JADE.

Pour la ving^e et unième fois

Epinal, 12 octobre. — Le 29 juin dernier, un industriel belge villageois de Villers, prenait place dans un compartiment de première classe du train Vittel-Contréville. Pendant le trajet, il s'endormit et un audacieux malfaiteur en profita pour lui dérober son portefeuille contenant plusieurs billets de mille francs.

Le bandit, Jean Frey, fut arrêté quelques jours plus tard et comparut devant le tribunal correctionnel de Mirecourt qui l'a condamné à un an de prison, 500 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour.

Frey avait déjà été condamné vingt fois.

Pour glorifier ACHILLE MILLIEN Nivernais Artistes du Centre Répondez-nous !

L'opinion de M. Alix Marquet

Un sculpteur ne peut qu'applaudir à l'idée d'élever une statue, surtout lorsqu'il s'agit de la statue d'un homme qu'il aime et dont il admire le talent. Mais, lorsque la souscription sera close, je serais heureux si l'on pensait d'abord que la plus précieuse statue que nous puissions avoir de notre cher poète, c'est Millien lui-même et que le médaillon, c'est son œuvre qu'il s'agit de répandre davantage.

Le marbre ou le bronze viendrait ensuite.

Alix MARQUET

L'opinion de M. Joinet

Monsieur le Rédacteur en Chef, Je ne reviendrais pas sur l'inopportunité d'un monument à Achille Millien. Fernand Chalandre et Raoul Toscan ont déjà dit ce qui devait être dit. Mais permettez-moi d'insister sur le fait que les premiers ouvrages d'Achille Millien sont depuis longtemps épuisés. A peine trouve-t-on chez les libraires de rares exemplaires de « La Moisson » ou de « Chants et Chansons du Nivernais ». C'est vraiment désirable quand on considère l'œuvre immense d'Achille Millien. C'est ce qu'avait compris M. Marius Gérin en publiant en 1913, sous ce titre « Choix de poésies » un recueil de dix-sept poèmes, tirés de « La Moisson » et « Chez nous », « L'heure du couvre-feu », « Chants agricoles », « Aux Champs et au Foyer », « Légende d'aujourd'hui », « Poèmes et sonnets » cette plaquette, véritable édition populaire, ne donnait forcément qu'un aperçu trop sommaire du talent du Maître c'est pourquoi en 1921 les « Cahiers du Centre » lançaient en souscription une importante anthologie d'Achille Millien.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet M. Buriand, Darsies, gérant des « Cahiers du Centre » : « Cette anthologie, confiée à M. Maurice Affignon, que connaissez bien les lecteurs de nos « Cahiers », paraîtra dès que nous aurons reçu un nombre de souscriptions suffisant au moins à couvrir les frais d'impression... Ce volume sera de 320 pages environ, illustré d'un portrait et d'un fac-similé d'autographe ».

Répondant à cet appel, « Le Groupe » avait dès le début adressé aux Cahiers du Centre près de cent bulletins de souscription.

Paris-Centre qui est lu par tous non seulement à Nevers mais dans toute la région se doit de reprendre cet effort et, en faisant une large propagande de susciter des souscripteurs à cette anthologie. Que le recueil de M. Maurice Affignon paraisse, voilà le monument qui touchera le plus le cœur du vieux Maître.

JOINET, Secrétaire du groupe d'Emulation.

L'opinion de M. Thurot-Franchi

Monsieur le Rédacteur en Chef Permettez-moi d'apporter à votre consultation une simple précision.

Dans le cas où l'opinion exprimée par le bon graveur F. Chalandre, opinion que je partage entièrement, rallierait la majorité des suffrages, laissez-moi exprimer le vœu que l'édition alors réalisée soit, vraiment une édition populaire des œuvres de Millien. Tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, judicieusement réparti, ce volume, biographique et anthologique, devrait, à mon sens, comprendre non seulement l'œuvre purement régionaliste du poète « Millien poète nivernais », mais encore, et d'anthologies nivernaises ; mais encore, les pages, trop ignorées, du jeune écrivain qui fut un excellent poète post-symboliste, un aperçu des traductions par lesquelles Millien, jouant souvent le rôle d'un précurseur, sut créer une œuvre plus largement nivernaise.

Les romans de Tillier revendus d'Allemagne, grâce à l'obstination de M. Marius Gérin, alors que notre illustre compatriote avait, depuis longtemps, son buste à Nevers, sont déjà pour nous une patrie nivernaise une petite home souffrante, ainsi qu'une preuve, fort jolie, de l'usage des éloges de pierre, de marbre ou de bronze.

Très sympathiquement vôtre, G. THUROT-FRANCHI.

L'opinion de M. H. Charlet

Monsieur le Rédacteur en Chef, Appelé à plusieurs reprises à mettre en musique les magnifiques poésies d'Achille Millien, j'apporte mon adhésion enthousiaste à l'œuvre entreprise par Paris-Centre, afin que tous, petits et grands, puissent goûter les œuvres admirables de notre grand poète nivernais.

Veillez croire, Monsieur le Rédacteur en Chef, en mes sentiments les plus distingués.

H. CHARLET, Premier prix du Conservatoire National, Membre de la société des Auteurs et Compositeurs de musique.

UNE TURBINE EXPLOSE

Saint-Malo, 12 octobre. — Une turbine a fait explosion à l'usine de transformation de géomons de la Concorde, à Dinard. Le directeur de l'usine M.

Dernière Heure

DEUXIEME EDITION — TROIS HEURES DU MATIN

Les communistes saxons resteront fideles à Berlin!

Berlin, 12 octobre. — Le docteur Zeigner, premier ministre saxon, a prononcé ce matin, devant la diète, un discours dans lequel il a développé le programme du nouveau gouvernement social-communiste.

« Le nouveau cabinet, a-t-il dit, est un gouvernement de défense républicaine. Les classes ouvrières de l'Allemagne sont gravement menacées. Von Kaizer et le comte Westarp ont pris comme mot d'ordre « A bas le marxisme », ce qui équivaut à une déclaration de guerre à tous les prolétaires. Le capitalisme industriel financier et agricole a pris l'offensive et déjà des milliers d'ouvriers et d'employés sont sur la paille, sans travail et sans argent. Dans la Ruhr, on décrète la journée de 10 heures, sous la protection des baïonnettes étrangères. La politique étrangère des capitalistes a fait fiasco. Il s'agit maintenant pour eux de faire retomber les désastres consécutifs de cet échec sur les milieux ouvriers. Le gouvernement saxon a résolu de représenter les intérêts de la population ouvrière qui sera vendue à la mort et à la famine, si l'Etat ne les prend pas sous sa protection. En terminant, le docteur Zeigner affirma la résolution du gouvernement de demeurer attaché au Reich et à l'unité allemande. Son discours a été haché par les applaudissements de la gauche, mais a été accueilli froidement par les partis bourgeois. Cependant un vote de défiance contre le cabinet a été repoussé.

LA COUPE LAMBLIN

1.200 kilomètres en 6 h. 9'13"

Le Bourget, 12 octobre. — Le lieutenant Bordes, qui avait pris le départ à 9 h. 50' 15", est arrivé à 16 h. 3' 26", effectuant le parcours en 6 h. 13' 23" 4/5. Il était arrivé à Lyon à 14 h. 10 et en était reparti à 14 h. 20. Il perd sur son concurrent de la journée, 4 minutes.

Le lieutenant Bonnet est arrivé à 14 h. 58' 38", étant passé à Lyon à 13 heures et en étant reparti à 13 h. 15. Il a effectué le parcours de 1.200 kilomètres en 6 h. 9' 13", soit à une moyenne de 195 kilomètres à l'heure. Il a droit à une bonification sur le temps total en raison du moteur employé et il gagne ainsi 20 minutes sur la dernière tentative, dont la moyenne avait été de 185 kilomètres à l'heure.

LE TRAFIQUANT DE COCO

Montpellier, 12 octobre. — La police de Montpellier vient d'arrêter un trafiquant de cocaïne, nommé Berlin-Roux, 51 ans, se disant renlier, sur lequel on a trouvé 25 grammes de cocaïne.

Interrogé, Roux a reconnu qu'il se livrait au trafic de stupéfiants et ajouta qu'il payait la drogue 12 fr. le gramme et la revendait de 12 à 25 fr.

D'autres arrestations pourraient suivre.

UNE AGROBATE EN BICYCLETTE

Paris, 12 octobre. — Marchant sur la trace de M. Pierre Labric, le spécialiste de la descente à bicyclette des escaliers, M. Jean Louvet, un sportsman de Neuilly, a descendu ce matin à 9 h. 30 les escaliers qui font le tour de la Montmartre par trois fois consécutives, soit un total 27 étages de 600 marches, sur une bicyclette ordinaire non munie de ressorts ni d'amortisseurs.

Le chauffeur était-il ivre ?

Versailles, 12 octobre. — Le tribunal de Versailles a jugé, aujourd'hui, le chauffeur, d'auto Georges de Dedker, âgé de 36 ans, inculpé d'homicide par imprudence. Dans la soirée du 18 mai, Dedker allant à une allure exagérée, écrasa rue Desoyers, à Saint-Germain en Laye, la fillette âgée de 3 ans d'un entrepreneur de menuiserie, M. Joseph Tétard, qui était accompagnée de Mlle Renée Briet, sa sœur. La petite Tétard fut tuée sur le coup, Mlle Briet renversée en fut quitte pour de légères contusions.

Le chauffeur accusé d'avoir conduit en état d'ivresse, a répondu qu'il n'était pas ivre de boisson, mais qu'il était affaibli par l'excès de travail qu'il venait de commettre.

Le tribunal lui a infligé 6 mois de prison, 100 fr. d'amende et à verser aux parents de la fillette une somme de 30.000 francs à titre de dommages-intérêts. En outre, il a été condamné à 5 francs d'amende pour délit d'ivresse.

Son patron a été déclaré civilement responsable.

L'EMPRUNT HONGROIS

Paris, 12 octobre. — La Commission des Réparations examinera la semaine prochaine la question de l'emprunt que la Hongrie est autorisée à contracter.

Jusqu'ici, la Commission n'a pas été saisie des accords pour la reprise des livraisons entre les industriels de la Ruhr et les autorités d'occupation.

UN CYCLISTE SE TUE

Versailles, 12 octobre. — En descendant la côte du Pecq, un cycliste Raymond Deselle, 18 ans, qui habitait avec ses parents à Saint-Germain-en-Laye, a fait une chute terrible et s'est fracturé le crâne. Le malheureux est mort sur le coup.

LA RENTRÉE DE LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 12 octobre. — M. Mussolini a eu un entretien avec le président de la Chambre et le sous-secrétaire à la présidence. Il a discuté de la rentrée de la chambre et de l'ordre du jour des travaux parlementaires. La rentrée a été fixée à fin novembre, le 23 ou le 29, probablement.

M. Mussolini a communiqué au président de la Chambre qu'il avait l'intention d'ouvrir la session par un discours politique. Cet exposé est attendu avec impatience, car on sait que le président du conseil annoncera d'importants changements dans la politique intérieure.

La célébration officielle de la marche sur Rome aura lieu du 28 au 31 octobre. M. Mussolini sera le 28 à Milan et le 31 à Rome où il participera aux manifestations dites des « chemises noires ».

LA SUISSE VA FAIRE APPEL A LA S. D. N.

Pourrait-il y a quelques semaines...

Berne, 12 octobre. — Le conseil fédéral a été unanime à constater que la Suisse doit maintenir son point de vue dans la question des zones franches. La note à la France sera ferme dans le fond et catégorique dans la forme. Dans le cas où la France refuserait la compétence de la Suisse, celle-ci s'adressera à la Société des Nations.

ET LE SENAT OUBLIE !

Paris, 12 octobre. — Le 28 juin dernier, M. Armande Petit, du sénateur du Pas-de-Calais, était invité par le Sénat.

On s'est étonné que l'on n'ait pas encore fixé la date de la nouvelle élection, la loi prévoyant qu'une nouvelle élection devra avoir lieu dans les trois mois suivant l'invalidation, mais pour le jour de la loi, il faut que la notification soit faite par le bureau du Sénat au ministre de la justice qui invite ensuite, son collègue de l'instruction de l'invalidation et le délai de trois mois court à partir de ce moment.

Or le bureau du Sénat a oublié de faire cette notification. Celle-ci ne pourra désormais avoir lieu que le jour où le Sénat reprendra ses travaux, puisque c'est son bureau qui est chargé de saisir le garde des sceaux.

LE PREFET DU RHONE ABANDONNE L'ADMINISTRATION

Paris, 12 octobre. — Le ministre de l'Intérieur confirme, ce matin, que M. Canal, préfet du Rhône, quitte l'administration pour convenances personnelles. Nous croyons pouvoir ajouter que M. Canal va entrer dans le conseil d'administration d'une grosse usine industrielle ayant son siège à Paris.

NOUVELLES BREVES

— Le Tribunal correctionnel de Nantes a acquitté M. Aristide Briand dans le procès en diffamation intenté contre lui par les camelots du roi.

— Le président Masarik fit le 21 octobre une visite officielle en Belgique.

— La « Solidaridad Obrera », organe des syndicalistes de Barcelone, annonce la suspension volontaire de ses publications.

— La représentation donnée à Copenhague par les artistes de l'Odéon a obtenu un grand succès. Le roi a décoré du Dannebrog M. Génier.

— Le président de la République a reçu hier M. Simon Barleu, ministre du Vénézuéla à Paris, qui lui a remis ses lettres de créances.

LES COURSES

VENREDI A MAISONS-LAFFITTE

Prix de Maurecourt. — 1. Usage, à M. le Comte d'Elva (G. Sallenave); 2. Canon II, à M. O. de Rivaud (Ed. Haes); 3. Campistrion, à M. L. Gallier (X...).

Parti-mutuel: pesage: 198,50, 49,50, 51,40, 23,50; pelouse: 116, 34,50, 22, 12,50.

Prix Jus d'Orange. — 1. Gravité, à M. E. Descahamps (J. Jennings); 2. Curiosity, à M. J.-D. Cohn (Sharpe); 3. Lonely Las, à M. Robert Lazard (A. Esling).

Parti-mutuel: pesage: 16,50, 11,50, 17,50, 18; pelouse: 9,50, 6, 8, 8.

Prix de Crecy. — 1. Braconnier, à M. H. Ed. Wormser (X...); 2. Oba, à M. Mathurin Panlan (J. Fakes); 3. Valbonne, à M. A. Aumont (M. Eude).

Parti-mutuel: pesage: 275,50, 87, 77, 94; pelouse: 120, 48,50, 20, 26,50.

Prix de Saint-Omer. — 1. Rosina, à M. De San Miguel (J. Jennings); 2. Nicotia, à M. le prince Aga Khan (Garner); 3. Créditable, à M. S.-J. Unzué (D. Engländer).

Parti-mutuel: pesage: 71,50, 17, 13, 27; pelouse: 34, 9, 6, 50, 13.

Prix de Lastours. — 1. La Mirabelle, à M. E. Heliopoulos (H. Semblat); 2. Pré aux Clercs, à M. Lucien Delville (M. Allemand); 3. Bois des Iles, à M. P. Wertheimer (R. Wallon).

Parti-mutuel: pesage: 287,50, 84, 23,50, 31,50; pelouse: 120,50, 47, 17, 13,50.

Prix de la Rapée. — 1. Libre Pirate, à M. Pierre Gilou (R. Bréthès); 2. Arrowhead, à M. Max de Rivaud (Ed. Haes); 3. Kamichi, à M. M. Marmarouch (Lancaster).

Parti-mutuel: pesage: 43,50, 16,50, 16,50, 27,50; pelouse: 25, 9, 8, 12,50.

SAMEDI A AUTEUIL

Prix d'automne.

Protos: Pierre Dupont; Kwang Su E. de Saint-Alary; Aiken Charles Chéreau; Hélio Claude Aublain; Le Pharisien Jean Cerf; La Crau Marc Gugenheim; L'Arno Raymond Kahn; Lonely Trojan Edouard Bellet; Maricourt L. A. Roussier; Montevideo Michel Scoll; Cadence Nicolas Auzé.

Prix de Bamboullet.

Parcours n° 2. Départ adressé au mur en pierres. — On saute la rivière des Tribunes. — Grande piste.

Sugar Loft II Maurice Tillément; Chip Leo Louvain; Milanais A. de Ancheron; Samalix W. de Briffart; Marquis Henri Bénus; Cardin M. V. Ollivier; Hocquet E. Simon; Gledus Maurice Tillément; Caladoc Duc de Fezensac.

Prix de Wild Monarch.

Bapeune Marc Gugenheim; Sylvan Roger Garcia; Mineolous Maurice Porté; Marie de Briffart; Marquis Henri Bénus; Cardin M. V. Ollivier; Hocquet E. Simon; Gledus Maurice Tillément; Caladoc Duc de Fezensac.

Prix de la Vallée.

Protos: Pierre Dupont; Kwang Su E. de Saint-Alary; Aiken Charles Chéreau; Hélio Claude Aublain; Le Pharisien Jean Cerf; La Crau Marc Gugenheim; L'Arno Raymond Kahn; Lonely Trojan Edouard Bellet; Maricourt L. A. Roussier; Montevideo Michel Scoll; Cadence Nicolas Auzé.

LA CEREMONIE

Le président du Conseil fit connaître à la délégation que son intention était de partir de Paris dans le courant de la matinée pour arriver à Nevers à midi et, la cérémonie terminée, de rentrer à Paris le soir même.

De telle sorte que M. Huguon, qui notre cérémonie aura lieu dans le courant de l'après-midi. M. Poincaré nous ayant déclaré qu'il était hostile à tout autre manifestation, nous l'avons pleinement rassuré en lui faisant connaître la décision prise préalablement par le Comité à ce sujet.

Il a donc été convenu que M. Poincaré serait reçu à la préfecture où un déjeuner intime lui serait offert et que la cérémonie ne commencerait que vers 14 h. 30.

M. Huguon indique au Comité qu'il reste maintenant à prendre les mesures nécessaires pour donner à cette cérémonie tout l'éclat qu'elle peut et qu'elle doit comporter.

LE PROGRAMME DES FETES

Il soumet alors à l'assemblée un certain nombre de demandes, de suggestions qu'il a reçues. C'est tout d'abord la question de la participation de M. Combrisson en ce qui concerne l'exécution d'un chant patriotique autour du monument, cette lettre est prise en considération.

M. Huguon a ensuite une lettre signée du président de l'A.R.A.C. de Nevers, demandant qu'un jour de cette association soit inscrit au programme des discours.

Prenant la parole, un membre du comité rappelle à M. Huguon qu'en ce qui concerne les discours, la question est réglée. Trois discours seulement devront être prononcés.

M. Huguon. — Il me paraît cependant fort difficile de vouloir tenir les associations d'anciens combattants à l'écart d'une manifestation de ce genre. Je suis sûr que si vous estimez que les Polus doivent prendre part à cette manifestation de demander aux présidents des différentes associations de bien vouloir s'entendre de façon à ce qu'un délégué seulement des anciens combattants soit chargé de prendre la parole au nom de toutes les associations.

DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Berthel. — Je sais à l'avance que les Polus Nivernais viendront très nombreux à cette inauguration. Pour ce qui est d'une entente entre les associations, je dois dire que M. Courtemanche, l'A.R.A.C. de Nevers, a déjà proposé sans doute de prendre à sa charge toutes démarches en vue des emplacements à réserver aux anciens combattants et à leur intervention possible à cette cérémonie. Nous aurons d'ailleurs une réunion à ce sujet dans les courants de la semaine prochaine.

Poursuivant l'examen de l'ordre du jour, M. Huguon déclare :

J'ai reçu également une demande que je dois vous faire connaître et que, par conséquent, il me semblera difficile de venir écarter. Elle émane de l'assemblée départementale. Le président du Conseil général et un certain nombre de ses collègues m'ont parlé de l'inauguration du monument aux morts de la Nièvre. Ils m'ont indiqué que l'assemblée départementale tenait à participer d'une façon effective à la cérémonie et désirent venir se joindre à la municipalité et à l'assemblée d'érrection pour saluer les morts du département.

M. Huguon faisant ressortir que ce monument revêt un caractère nettement départemental, il lui semble difficile de ne pas donner satisfaction à la demande du Conseil général, et il ajoute :

Je crois que nous devons faire place à un représentant de l'assemblée départementale, si celui-ci désire prendre la parole.

Tel n'est pas cependant l'avis de M. Renaud qui voit dans le Conseil général, en la circonstance, un simple souscripteur. Pour lui les quatre discours prévus sont bien suffisants.

LE DISCOURS DU CONSEIL GENERAL

Mais M. Huguon insiste :

« Ce monument est élevé aux enfants de la Nièvre Par conséquent, il y a une collectivité du département qui s'y trouve intéressée et ne croit pas comment vous pourriez refuser à l'assemblée départementale de venir saluer la mémoire des enfants de la Nièvre tombés pour la patrie. »

D'ailleurs, ajoute-t-il, cette abstention serait le plus grand échec de ce monument. C'est pourquoi nous venons tous nous ranger autour du monument sans arrière-pensée, sans vouloir manifester en faveur des sentiments politiques quelconques. C'est au fond le contraire que l'on croit, c'est-à-dire que le contraire est déplorable — et je crois que ce ne se produira pas — que certaines personnalités s'abstiennent par exemple de venir saluer les morts parce que M. Poincaré présidera. En accordant la parole à un membre de l'assemblée départementale votre comité tendra à se placer sur le terrain de la neutralité la plus stricte.

Cette question est mise aux voix.

« Etant entendu, demande M. Renaud, que nous trouvons en face d'une manifestation d'un caractère et non pas d'une manifestation politique ? »

La demande du Conseil général est favorablement accueillie.

LA QUESTION RELIGIEUSE

Et voici la question :

« J'ai reçu, dit M. Huguon, une autre lettre signée de Mme la Présidente de l'Association des membres de l'Office départemental des pupilles de la Nation désirant que le monument revête un caractère religieux comme tous les monuments aux morts. »

Il y a lieu également de tenir compte que la majorité de Français, et par conséquent des combattants, est catholique et que les sentiments religieux de cette majorité ne peuvent être oubliés.

M. Huguon. — Cette demande a retenu toute mon attention et en présence des sentiments qui y sont exprimés, j'aurais voulu pouvoir demander au Comité — puisque c'était une suprême consolation que demandent ces personnes si dignes d'intérêt par les deuils qui les ont atteints — qu'ils voudraient bien de la prendre en considération. Mais cela ne me paraît pas possible. Notre monument est élevé, non pas à des personnes qui sont tombées alors qu'elles faisaient partie de telle ou telle religion, mais à des personnes qui ont été établies beaucoup de catholiques. Ils s'en trouvaient aussi qui pouvaient avoir pratiqué un erligion différente. Ils s'en trouvaient certainement qui n'avaient pas de religion, qui étaient athées ou libres-penseurs. Je crois que dans ces conditions, alors que ce monument n'a pas le caractère d'un monument confessionnel, il est difficile de venir nous-mêmes lui imprimer ce caractère confessionnel.

« Que ceux qui pratiquent la religion catholique viennent prier pour leurs morts, qu'ils puissent célébrer des messes pour le repos de leurs âmes; que sur les tombes, on élève des croix; ce sont là des sentiments devant lesquels nous nous inclinons tous très respectueusement. Mais pour ce qui est d'un monument destiné à glorifier une collectivité, nous ne pouvons pas venir lui imprimer un caractère aussi spécial. C'est pourquoi je crois qu'il ne me paraît pas possible de prendre en considération la demande

CONCERT « RADIOLA »

A 12 h. 30 : Cours des colons du Havre, Li-verpool et Alexandrie; Informations.

A 12 h. 45 : Radio-concert par l'orchestre tzigane. Radiola.

A 16 h. 45 : Informations; Radio-concert présenté et commenté par M. Pierre Chapelle, avec le concours de Mme Madeo Campagne et de Mme Suzanne de la Chapelle.

1° Danse espagnole et danse italienne du tribut de Zopora (Gounod); — 2° La danseuse de Tanagra (H. Hirschmann), violon; — 3° a) Soir d'été (Pierre Bédouin); b) Apaisement (Suzanne Bédouin), chant; — 4° Monologue; — 5° Pantagruel (Terrasse), trio; — 6° Sérénade du collier de saphir (G. Pierre), violoncelle; — 8° Chant du Capucine (M. Pessol); — 9° a) Les pompiers de Paris (Suzanne P. Chapelle, chant; b) Les Contes d'Hoffmann (Offenbach), barcarolle, complets des oiseaux et valse.

A 20 h. 30 : Informations.

A 21 heures: Radio-concert composé de fragments de Miss Helvétius d'Edmond Andraud, avec le concours de Mme Félix, et de MM. Genio et Piccolino.

Concert de la Tour Eiffel

Samedi 13 octobre à 18 heures 10, concert avec le concours de Mme Madeline Girard, cantatrice des concerts Touche, et Mlle Foulonneau, pianiste lauréate du conservatoire national de Paris.

Programme: Fédia; de Erlanger; Ma poupée chérie de Dédard de Severac; le mariage des roses, de César Franck; Faust, l'air des bijoux de Gounod; Chère de Chopin; moment musical de Schubert.

Station de l'école supérieure des P. T. T.

Longueur d'onde 450 mètres.

Samedi 13 octobre à 21 heures, 2e séance de la série des causeries organisées par M. Alex Barthus, sur l'évolution de la Joie française depuis les origines jusqu'à 19e siècle.

M. Eugène Jacob, parlera de la poésie lyrique au 12e siècle. Les troubadours et les trouvères; récitations de poèmes par Mlle Claire Magnus de l'Odéon, Odette Balmont, E. M. André Fréchet, de l'Odéon, Marcel Lecœur et Alex Barthus.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 12 octobre. — Temps probable pour la région parisienne. — Mauvais temps. Ciel couvert avec pluies, devenant ensuite très nuageux avec éclaircies, averses et grains pouvant être accompagnés de transfusions orageuses. Chutes de grêle à craindre. Vent du sud-ouest de 10 à 15 mètres passant à nord-ouest avec coups de vent. Température sans grand changement. Minimum environ 15°.

Temps probable pour la région du centre. — Mauvais temps. Ciel se couvrant avec pluies et devenant ensuite très nuageux avec éclaircies. Averses et grains pouvant être accompagnés de grêle. Vent du sud-ouest de 10 à 15 mètres passant à nord-ouest avec coups de vent. Température sans grand changement, minimum environ 13°.

NIÈVRE

Le Comité du monument aux morts de la Nièvre s'est réuni hier à Nevers

Il décide que le monument sera béni

Le Comité d'érrection du monument élevé à la mémoire des enfants de la Nièvre morts au champ d'honneur, s'est réuni hier soir dans la salle du conseil municipal.

M. Huguon, maire, M. Massé, sénateur, président du Comité d'érrection, assistés par la réunion.

Sont présents: MM. Bourgeois député, Marquet, sculpteur du monument, Champenois, Lehmann, Chancelle, Millard, Gineveux, Cl. Vinant, Arriat, Lieutenant-colonel Guilloux, Simon, Moller, Chéreau, Bannant, Chauve, Faure, Roy, Bruneton, Piffin, Renault, Idouze, Morlé, Boué, le chanoine Pieg, Glamont, Rivier, secrétaire-trésorier du Comité, Mallet, secrétaire-administratif du Comité, Berthel, le directeur de la Banque de France, le représentant de Paris-Centre, etc.

M. Huguon présente tout d'abord les excuses de MM. le Maire de Saint-Honoré-les-Bains et de M. Rolland, et il rend compte à l'assemblée des démarches faites auprès du Président du Conseil lequiel, selon le vœu du Comité, a accepté, comme on le sait, de venir présider l'inauguration du monument dont la date est fixée au 1er novembre prochain.

LA CEREMONIE

Le président du Conseil fit connaître à la délégation que son intention était de partir de Paris dans le courant de la matinée pour arriver à Nevers à midi et, la cérémonie terminée, de rentrer à Paris le soir même.

De telle sorte que M. Huguon, qui notre cérémonie aura lieu dans le courant de l'après-midi. M. Poincaré nous ayant déclaré qu'il était hostile à tout autre manifestation, nous l'avons pleinement rassuré en lui faisant connaître la décision prise préalablement par le Comité à ce sujet.

Il a donc été convenu que M. Poincaré serait reçu à la préfecture où un déjeuner intime lui serait offert et que la cérémonie ne commencerait que vers 14 h. 30.

M. Huguon indique au Comité qu'il reste maintenant à prendre les mesures nécessaires pour donner à cette cérémonie tout l'éclat qu'elle peut et qu'elle doit comporter.

LE PROGRAMME DES FETES

Il soumet alors à l'assemblée un certain nombre de demandes, de suggestions qu'il a reçues. C'est tout d'abord la question de la participation de M. Combrisson en ce qui concerne l'exécution d'un chant patriotique autour du monument, cette lettre est prise en considération.

M. Huguon a ensuite une lettre signée du président de l'A.R.A.C. de Nevers, demandant qu'un jour de cette association soit inscrit au programme des discours.

Prenant la parole, un membre du comité rappelle à M. Huguon qu'en ce qui concerne les discours, la question est réglée. Trois discours seulement devront être prononcés.

M. Huguon. — Il me paraît cependant fort difficile de vouloir tenir les associations d'anciens combattants à l'écart d'une manifestation de ce genre. Je suis sûr que si vous estimez que les Polus doivent prendre part à cette manifestation de demander aux présidents des différentes associations de bien vouloir s'entendre de façon à ce qu'un délégué seulement des anciens combattants soit chargé de prendre la parole au nom de toutes les associations.

DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Berthel. — Je sais à l'avance que les Polus Nivernais viendront très nombreux à cette inauguration. Pour ce qui est d'une entente entre les associations, je dois dire que M. Courtemanche, l'A.R.A.C. de Nevers, a déjà proposé sans doute de prendre à sa charge toutes démarches en vue des emplacements à réserver aux anciens combattants et à leur intervention possible à cette cérémonie. Nous aurons d'ailleurs une réunion à ce sujet dans les courants de la semaine prochaine.

Poursuivant l'examen de l'ordre du jour, M. Huguon déclare :

J'ai reçu également une demande que je dois vous faire connaître et que, par conséquent, il me semblera difficile de venir écarter. Elle émane de l'assemblée départementale. Le président du Conseil général et un certain nombre de ses collègues m'ont parlé de l'inauguration du monument aux morts de la Nièvre. Ils m'ont indiqué que l'assemblée départementale tenait à participer d'une façon effective à la cérémonie et désirent venir se joindre à la municipalité et à l'assemblée d'érrection pour saluer les morts du département.

M. Huguon faisant ressortir que ce monument revêt un caractère nettement départemental, il lui semble difficile de ne pas donner satisfaction à la demande du Conseil général, et il ajoute :

Je crois que nous devons faire place à un représentant de l'assemblée départementale, si celui-ci désire prendre la parole.

Tel n'est pas cependant l'avis de M. Renaud qui voit dans le Conseil général, en la circonstance, un simple souscripteur. Pour lui les quatre discours prévus sont bien suffisants.

LE DISCOURS DU CONSEIL GENERAL

Mais M. Huguon insiste :

« Ce monument est élevé aux enfants de la Nièvre Par conséquent, il y a une collectivité du département qui s'y trouve intéressée et ne croit pas comment vous pourriez refuser à l'assemblée départementale de venir saluer la mémoire des enfants de la Nièvre tombés pour la patrie. »

D'ailleurs, ajoute-t-il, cette abstention serait le plus grand échec de ce monument. C'est pourquoi nous venons tous nous ranger autour du monument sans arrière-pensée, sans vouloir manifester en faveur des sentiments politiques quelconques. C'est au fond le contraire que l'on croit, c'est-à-dire que le contraire est déplorable — et je crois que ce ne se produira pas — que certaines personnalités s'abstiennent par exemple de venir saluer les morts parce que M. Poincaré présidera. En accordant la parole à un membre de l'assemblée départementale votre comité tendra à se placer sur le terrain de la neutralité la plus stricte.

Cette question est mise aux voix.

« Etant entendu, demande M. Renaud, que nous trouvons en face d'une manifestation d'un caractère et non pas d'une manifestation politique ? »

La demande du Conseil général est favorablement accueillie.

LA QUESTION RELIGIEUSE

Et voici la question :

« J'ai reçu, dit M. Huguon, une autre lettre signée de Mme la Présidente de l'Association des membres de l'Office départemental des pupilles de la Nation désirant que le monument revête un caractère religieux comme tous les monuments aux morts. »

Il y a lieu également de tenir compte que la majorité de Français, et par conséquent des combattants, est catholique et que les sentiments religieux de cette majorité ne peuvent être oubliés.

M. Huguon. — Cette demande a retenu toute mon attention et en présence des sentiments qui y sont exprimés, j'aurais voulu pouvoir demander au Comité — puisque c'était une suprême consolation que demandent ces personnes si dignes d'intérêt par les deuils qui les ont atteints — qu'ils voudraient bien de la prendre en considération. Mais cela ne me paraît pas possible. Notre monument est élevé, non pas à des personnes qui sont tombées alors qu'elles faisaient partie de telle ou telle religion, mais à des personnes qui ont été établies beaucoup de catholiques. Ils s'en trouvaient aussi qui pouvaient avoir pratiqué un erligion différente. Ils s'en trouvaient certainement qui n'avaient pas de religion, qui étaient athées ou libres-penseurs. Je crois que dans ces conditions, alors que ce monument n'a pas le caractère d'un monument confessionnel, il est difficile de venir nous-mêmes lui imprimer ce caractère confessionnel.

« Que ceux qui pratiquent la religion catholique viennent prier pour leurs morts, qu'ils puissent célébrer des messes pour le repos de leurs âmes; que sur les tombes, on élève des croix; ce sont là des sentiments devant lesquels nous nous inclinons tous très respectueusement. Mais pour ce qui est d'un monument destiné à glorifier une collectivité, nous ne pouvons pas venir lui imprimer un caractère aussi spécial. C'est pourquoi je crois qu'il ne me paraît pas possible de prendre en considération la demande

CONCERT « RADIOLA »

A 12 h. 30 : Cours des colons du Havre, Li-verpool et Alexandrie; Informations.

A 12 h. 45 : Radio-concert par l'orchestre tzigane. Radiola.

A 16 h. 45 : Informations; Radio-concert présenté et commenté par M. Pierre Chapelle, avec le concours de Mme Madeo Campagne et de Mme Suzanne de la Chapelle.

1° Danse espagnole et danse italienne du tribut de Zopora (Gounod); — 2° La danseuse de Tanagra (H. Hirschmann), violon; — 3° a) Soir d'été (Pierre Bédouin); b) Apaisement (Suzanne Bédouin), chant; — 4° Monologue; — 5° Pantagruel (Terrasse), trio; — 6° Sérénade du collier de saphir (G. Pierre), violoncelle; — 8° Chant du Capucine (M. Pessol); — 9° a) Les pompiers de Paris (Suzanne P. Chapelle, chant; b) Les Contes d'Hoffmann (Offenbach), barcarolle, complets des oiseaux et valse.

A 20 h. 30 : Informations.

A 21 heures: Radio-concert composé de fragments de Miss Helvétius d'Edmond Andraud, avec le concours de Mme Félix, et de MM. Genio et Piccolino.

Concert de la Tour Eiffel

Samedi 13 octobre à 18 heures 10, concert avec le concours de Mme Madeline Girard, cantatrice des concerts Touche, et Mlle Foulonneau, pianiste lauréate du conservatoire national de Paris.

Programme: Fédia; de Erlanger; Ma poupée chérie de Dédard de Severac; le mariage des roses, de César Franck; Faust, l'air des bijoux de Gounod; Chère de Chopin; moment musical de Schubert.

Station de l'école supérieure des P. T. T.

Longueur d'onde 450 mètres.

Samedi 13 octobre à 21 heures, 2e séance de la série des causeries organisées par M. Alex Barthus, sur l'évolution de la Joie française depuis les origines jusqu'à 19e siècle.

M. Eugène Jacob, parlera de la poésie lyrique au 12e siècle. Les troubadours et les trouvères; récitations de poèmes par Mlle Claire Magnus de l'Odéon, Odette Balmont, E. M. André Fréchet, de l'Odéon, Marcel Lecœur et Alex Barthus.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 12 octobre. — Temps probable pour la région parisienne. — Mauvais temps. Ciel couvert avec pluies, devenant ensuite très nuageux avec éclaircies, averses et grains pouvant être accompagnés de transfusions orageuses. Chutes de grêle à craindre. Vent du sud-ouest de 10 à 15 mètres passant à nord-ouest avec coups de vent. Température sans grand changement. Minimum environ 15°.

Temps probable pour la région du centre. — Mauvais temps. Ciel se couvrant avec pluies et devenant ensuite très nuageux avec éclaircies. Averses et grains pouvant être accompagnés de grêle. Vent du sud-ouest de 10 à 15 mètres passant à nord-ouest avec coups de vent. Température sans grand changement, minimum environ 13°.

LA QUESTION RELIGIEUSE

Et voici la question :

« J'ai reçu, dit M. Huguon, une autre lettre signée de Mme la Présidente de l'Association des membres de l'Office départemental des pupilles de la Nation désirant que le monument revête un caractère religieux comme tous les monuments aux morts. »

Il y a lieu également de tenir compte que la majorité de Français, et par conséquent des combattants, est catholique et que les sentiments religieux de cette majorité ne peuvent être oubliés.

M. Huguon. — Cette demande a retenu toute mon attention et en présence des sentiments qui y sont exprimés, j'aurais voulu pouvoir demander au Comité — puisque c'était une suprême consolation que demandent ces personnes si dignes d'intérêt par les deuils qui les ont atteints — qu'ils voudraient bien de la prendre en considération. Mais cela ne me paraît pas possible. Notre monument est élevé, non pas à des personnes qui sont tombées alors qu'elles faisaient partie de telle ou telle religion, mais à des personnes qui ont été établies beaucoup de catholiques. Ils s'en trouvaient aussi qui pouvaient avoir pratiqué un erligion différente. Ils s'en trouvaient certainement qui n'avaient pas de religion, qui étaient athées ou libres-penseurs. Je crois que dans ces conditions, alors que ce monument n'a pas le caractère d'un monument confessionnel, il est difficile de venir nous-mêmes lui imprimer ce caractère confessionnel.

« Que ceux qui pratiquent la religion catholique viennent prier pour leurs morts, qu'ils puissent célébrer des messes pour le repos de leurs âmes; que sur les tombes, on élève des croix; ce sont là des sentiments devant lesquels nous nous inclinons tous très respectueusement. Mais pour ce qui est d'un monument destiné à glorifier une collectivité, nous ne pouvons pas venir lui imprimer un caractère aussi spécial. C'est pourquoi je crois qu'il ne me paraît pas possible de prendre en considération la demande

CONCERT « RADIOLA »

A 12 h. 30 : Cours des colons du Havre, Li-verpool et Alexandrie; Informations.

A 12 h. 45 : Radio-concert par l'orchestre tzigane. Radiola.

A 16 h. 45 : Informations; Radio-concert présenté et commenté par M. Pierre Chapelle, avec le concours de Mme Madeo Campagne et de Mme Suzanne de la Chapelle.

1° Danse espagnole et danse italienne du tribut de Zopora (Gounod); — 2° La danseuse de Tanagra (H. Hirschmann), violon; — 3° a) Soir d'été (Pierre Bédouin); b) Apaisement (Suzanne Bédouin), chant; — 4° Monologue; — 5° Pantagruel (Terrasse), trio; — 6° Sérénade du collier de saphir (G. Pierre), violoncelle; — 8° Chant du Capucine (M. Pessol); — 9° a) Les pompiers de Paris (Suzanne P. Chapelle, chant; b) Les Contes d'Hoffmann (Offenbach), barcarolle, complets des oiseaux et valse.

A 20 h. 30 : Informations.

A 21 heures: Radio-concert composé de fragments de Miss Helvétius d'Edmond Andraud, avec le concours de Mme Félix, et de MM. Genio et Piccolino.

Concert de la Tour Eiffel

Samedi 13 octobre à 18 heures 10, concert avec le concours de Mme Madeline Girard, cantatrice des concerts Touche, et Mlle Foulonneau, pianiste lauréate du conservatoire national de Paris.

Programme: Fédia; de Erlanger; Ma poupée chérie de Dédard de Severac; le mariage des roses, de César Franck; Faust, l'air des bijoux de Gounod; Chère de Chopin; moment musical de Schubert.

Station de l'école supérieure des P. T. T.

Longueur d'onde 450 mètres.

Samedi 13 octobre à 21 heures, 2e séance de la série des causeries organisées par M. Alex Barthus, sur l'évolution de la Joie française depuis les origines jusqu'à 19e siècle.

M. Eugène Jacob, parlera de la poésie lyrique au 12e siècle. Les troubadours et les trouvères; récitations de poèmes par Mlle Claire Magnus de l'Odéon, Odette Balmont, E. M. André Fréchet, de l'Odéon, Marcel Lecœur et Alex Barthus.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 12 octobre. — Temps probable pour la région parisienne. — Mauvais temps. Ciel couvert avec pluies, devenant ensuite très nuageux avec éclaircies, averses et grains pouvant être accompagnés de transfusions orageuses. Chutes de grêle à craindre. Vent du sud-ouest de 10 à 15 mètres passant à nord-ouest avec coups de vent. Température sans grand changement. Minimum environ 15°.

Temps probable pour la région du centre. — Mauvais temps. Ciel se couvrant avec pluies et devenant ensuite très nuageux avec éclaircies. Averses et grains pouvant être accompagnés de grêle. Vent du sud-ouest de 10 à 15 mètres passant à nord-ouest avec coups de vent. Température sans grand changement, minimum environ 13°.

LA QUESTION RELIGIEUSE

Et voici la question :

« J'ai reçu, dit M. Huguon, une autre lettre signée de Mme la Présidente de l'Association des membres de l'Office départemental des pupilles de la Nation désirant que le monument revête un caractère religieux comme tous les monuments aux morts. »

Il y a lieu également de tenir compte que la majorité de Français, et par conséquent des combattants, est catholique et que les sentiments religieux de cette majorité ne peuvent être oubliés.

M. Huguon. — Cette demande a retenu toute mon attention et en présence des sentiments qui y sont exprimés, j'aurais voulu pouvoir demander au Comité — puisque c'était une suprême consolation que demandent ces personnes si dignes d'intérêt par les deuils qui les ont atteints — qu'ils voudraient bien de la prendre en considération. Mais cela ne me paraît pas possible. Notre monument est élevé, non pas à des personnes qui sont tombées alors qu'elles faisaient partie de telle ou telle religion, mais à des personnes qui ont été établies beaucoup de catholiques. Ils s'en trouvaient aussi qui pouvaient avoir pratiqué un erligion différente. Ils s'en trouvaient certainement qui n'avaient pas de religion, qui étaient athées ou libres-penseurs. Je crois que dans ces conditions, alors que ce monument n'a pas le caractère d'un monument confessionnel, il est difficile de venir nous-mêmes lui imprimer ce caractère confessionnel.

« Que ceux qui pratiquent la religion catholique viennent prier pour leurs morts, qu'ils puissent célébrer des messes pour le repos de leurs âmes; que sur les tombes, on él

ALLIER LOIRET SAONE- YONNE

MOULINS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du vendredi 12 octobre Maurice Delbet, 18 ans domestique à Lurcy-Lévy, a dérobé, dans un bal, la bicyclette d'un de ses camarades. Il reconnaît le fait et en exprime des regrets. Le tribunal le condamne à un mois de prison avec sursis.

M. Bernusse, 33 ans, négociant à Vichy, a fait appel devant le tribunal d'un jugement du juge de paix du Montet le condamnant à 10 francs d'amende pour violences légères exercées sur la personne de M. François Silvy, âgé de 61 ans, cultivateur à Montéty-sur-Allier, au cours d'une partie de chasse dans cette commune le 5 novembre dernier.

Etienne Girard est condamné à un mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende; son père à un mois de prison également avec sursis et 100 francs d'amende.

Le fils Girard est aussi poursuivi pour coups sur un de ses voisins, M. Paridiot, ce qui lui vaut une nouvelle peine à 15 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende.

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE TCHECO-SLOVAQUE L'office départemental de placement de l'Allier, 2, passage Moreau, Moulines, téléphones 321, est en mesure de fournir aux chefs d'exploitations agricoles qui le désirent, des renseignements sur la possibilité de faire venir des ouvriers tchécoslovaques, des spécialités suivantes: charretiers, bœufiers, hommes à toutes mains, manœuvres, charpentiers, menuisiers, forgerons, bûcherons, servantes de ferme vacataires.

Les tchécoslovaques ne parlent pas le français, mais l'apprennent, en général, très vite; quelques-uns parlent l'allemand. Ils demandent au moins 150 francs ou 200 francs par mois, plus le logement et la nourriture; les femmes demandent de 100 à 120 francs; les jeunes gens, 120 à 150 fr.

Examen de notaires. La commission d'examen pour l'aptitude aux fonctions de notaire, s'est réunie le 10 courant en l'hôtel de la chambre des notaires, rue Diderot. On y a été admis aux fonctions de notaire: M. Thierry Denis, principal clerc de M. Racot, notaire à Lurcy-Lévy; M. Valéry, principal clerc de M. Valéry, notaire à Arfeuilles (Allier).

Trouvailles. — Il a été trouvé: par M. Roy, 13, rue des Garceaux, une couverture de voiture; par M. Leclercq, rue des Jardins bas, une soupière de la Banque de France.

Nominations ecclésiastiques. — Sont nommés: Professeurs à l'Institution du Sacré-Cœur, MM. l'abbé Jonon, en congé, et l'abbé Henri Pérot, nouveau prêtre.

Accidents du travail. — Mohamed Aoudia, 21 ans, manoeuvre aux Hauts-Fourneaux, rue de la République, a eu le thorax serré entre un grand wagon et un petit, qu'il manœuvrait, les deux voies allant en se rapprochant.

Concert musical. — Le dimanche 14 octobre, au kiosque de la Restauration, un concert donné par M. Henri Lard, facteur aux écritures à Moulins, est nommé facteur enregistré à Vichy.

Morts subites. — M. Gustave Delaunay, âgé de 53 ans, était occupé à la réparation d'une bicyclette, quand il s'affaissa brusquement. Malgré tous les soins prodigués, on ne put le ramener à la vie.

Arrestation. — Condamné à vingt jours de prison pour détention d'engins prohibés, l'apage nocturne et ivresse, Antoine Pillaudin, 60 ans, journalier à Montbeugny, a été arrêté et transféré à la prison de Moulins où il purgera sa peine.

Arrestation d'un nommé. — Un gendarme de Roanne a arrêté près du pont d'Oudun, à Roanne Laurent Reinhardt, 15 ans, nommé sans domicile fixe, recherché par le parquet de Montluçon, comme ayant participé au vol d'argent commis à son domicile au village de Parelleire, commune de Chavenon, au préjudice de plusieurs habitants de ce village.

Arrestation d'un nommé. — La gendarmerie de Roanne a arrêté près du pont d'Oudun, à Roanne Laurent Reinhardt, 15 ans, nommé sans domicile fixe, recherché par le parquet de Montluçon, comme ayant participé au vol d'argent commis à son domicile au village de Parelleire, commune de Chavenon, au préjudice de plusieurs habitants de ce village.

Arrestation d'un nommé. — La gendarmerie de Roanne a arrêté près du pont d'Oudun, à Roanne Laurent Reinhardt, 15 ans, nommé sans domicile fixe, recherché par le parquet de Montluçon, comme ayant participé au vol d'argent commis à son domicile au village de Parelleire, commune de Chavenon, au préjudice de plusieurs habitants de ce village.

A Marçillat, une mine explosée prématurément et blessée trois personnes

Marçillat, 12 octobre (de notre correspondant particulier). Hier, dans l'après-midi, le chef du chantier établi à Marçillat par la construction de la ligne Montluçon-Goutières, fit exploser inopinément une mine qu'il était en train de bourrer.

Le bourroir faisant projectile, déchira le bras du malheureux qui devra être amputé. Un ouvrier portugais, qui se trouvait à côté, eut la mâchoire et la clavicule brisées; un autre fut enseveli sous les décombres, il s'en tira sans autre mal qu'un sérieux coup de pioche reçu sur un pied, tandis que ses camarades cherchaient à le dégager.

MONTLUÇON COURS PROFESSIONNELS

La loi du 25 juillet 1913, relative à l'organisation des cours professionnels, prescrit dans son article 45: « Le chef de l'établissement est tenu de déclarer à la mairie, dans les huit jours de leur embauchage, les noms, prénoms, âge et adresse des jeunes gens de moins de dix-huit ans qu'il emploie. »

Cette disposition semble avoir été perdue de vue et quelques jeunes gens en profitent pour se soustraire à l'obligation de fréquenter les cours professionnels.

La liste des jurés appelés à siéger est ainsi composée: MM. Rouillard Blaise à Olivet; Giblon André, à Estoury; Lesieur Gaston à Orléans; Démontré Narcisse à Ouzouer-sur-Trézée; Huré Eugène, à Jargouy; Baunard Alphonse, à Tréilles; Charrière Adolphe, à Fleury-les-Aubrais; Charroy Jean, à Orléans; Sarrailho à Cléry; Chaton Auguste, à Saint-Firmin-des-Bois; Foucault Gaston, à Ingré; Moignon Léon, à Neuville-aux-Bois; Meunier Simon à Chuelles; Rousseau Sylvain, à La Ferté-Saint-Aubin; Holzinger Théophile, à Montargis; Ducloux Adrien, à Ménestreau-en-Villette; Bernard Chéry, à Orléans; Nibelle Léon à Villemandeur; Chevallier Louis à Saran; Romillon René, à Orléans; Chalaïn Jean à Montargis; Baschou Paul, à La Ferté-Saint-Aubin; Gaillot Morin, à Orléans; Dargent Jules, Les Bordes; Gaudin J. G., à Saint-Maurice-sur-Aveyron; Huetton Gustave, à Sarrailho; Vignay Louis à Vannes; Boizard Louis, à Vigny; Mazoyer Maurice, à Montargis; Renaudin Aristide, à La Chapelle-Saint-Mesmin; Bordes Louis, à Olivet; Raffaitin Auguste à Orléans; Jabran Henri, à Orléans; Lheure Gaston, à Corbeilles-du-Gâtinais; Richard Joseph, à Gidy; Pingard Charles, à Gien.

Des contraventions ont été dressées contre: — Blaise Lagarde, charretier à Charenton, Charenton-le-Château; Théophile Chamaillard, charretier, à Ainay-le-Château, non arrêté à Saint-Bonnet-Trois-Jours, pour ne pas avoir éclairés les voitures.

— Georges Bouché, cultivateur, chez sa mère, à Ainay-le-Château, pour divagation d'animaux sur la voie publique.

— Marcel Aucouturier, 14 ans, apprenti aux Hauts-Fourneaux, à Marmignolles, a été blessé à la main gauche par la bague d'une pièce de moulin, près de la roue à aubes.

— Léon Jouvenaux, 25 ans, ouvrier à la Verrière, cité Dunlop, s'est blessé à l'auriculaire droit en portant une feuille de verre.

— Georges Biezler, 22 ans, ouvrier à la Verrière, rue d'Ilm, s'est piqué à la main droite.

— Jean-Baptiste Bera, 30 ans, ouvrier chez Gendron, rue de la Presse, a été brûlé au pied droit par de l'eau bouillante.

— Henri Goublier, 55 ans, ajusteur à Saint-Jean, rue du Cher, en frappant sur un support placé sur le plateau de la machine, s'est contusionné le genou gauche.

Naissances. — Simone Sylvain, place de la Fraternelle; Robert Chevrier, 6, rue de Limoges; Jean Labouesse, 35, rue Eugène Delacroix; Marcel Dupuis, 48, rue de Moulins.

Décès. — Pauline Rivière, née Hulin, s. p. 44, boulevard de Courtais.

Programme — Le Prophète, (Marche du sacre) (Meyerbeer); La Stréne, (Overture) (Auber); Les Saltimbanques (Géza); Le Bal Égyptien (Lafarge); L'Artésienne, (farandole) (Bizet).

SOUVIGNY Morts subites. — M. Gustave Delaunay, âgé de 53 ans, était occupé à la réparation d'une bicyclette, quand il s'affaissa brusquement. Malgré tous les soins prodigués, on ne put le ramener à la vie.

Arrestation. — Condamné à vingt jours de prison pour détention d'engins prohibés, l'apage nocturne et ivresse, Antoine Pillaudin, 60 ans, journalier à Montbeugny, a été arrêté et transféré à la prison de Moulins où il purgera sa peine.

Arrestation d'un nommé. — La gendarmerie de Roanne a arrêté près du pont d'Oudun, à Roanne Laurent Reinhardt, 15 ans, nommé sans domicile fixe, recherché par le parquet de Montluçon, comme ayant participé au vol d'argent commis à son domicile au village de Parelleire, commune de Chavenon, au préjudice de plusieurs habitants de ce village.

Près de Châtillon-Colligny, on retire du canal le cadavre d'un inconnu âgé de 40 à 45 ans

Le 10 octobre, vers huit heures trente, M. François Derrier, 67 ans, journalier à Châtillon, pêchait à proximité de l'écluse, lorsqu'il vit soudain apparaître à la surface de l'eau, un cadavre boursoufflé. Il appela l'éclusier, M. Gaucier, et après un passage de la garde particulier Gaston Desgoutte, qui se rendait à bicyclette à la ville, à l'aide de crocs, le cadavre fut ramené sur la rive. On se trouvait en présence du corps d'un homme paraissant âgé de 40 à 45 ans, de forte corpulence, aux cheveux bruns. Dans les poches du mort, il fut retrouvé deux adresses, mais aucune pièce d'identité. Des ouvriers de batterie, interrogés, ont pu reconnaître un nommé Gall ou Le Gall, qui serait originaire de La Machine (Nièvre).

Gall avait travaillé dans la contrée, et on suppose qu'il sera tombé accidentellement dans le canal au soir de son travail. L'obscurité était profonde; il pleuvait à verse et vers neuf heures, des cris de détresse furent entendus par diverses personnes.

La gendarmerie poursuit ses recherches en vue de l'identification exacte de la victime de cet accident.

AUX ASSISES DU LOIRET

Parmi les affaires figurant au rôle des assises qui s'ouvriront le 15 octobre à Orléans sous la présidence de M. Mabill, conseiller à la cour, il en est deux qui intéressent l'arrondissement de Montargis.

Affaire Hays, vols qualifiés à Châtelet. Affaire fille Delorme, infanticide à Châteauneuf.

Les jurés auront encore à statuer sur le sort de: Lingot et Gallier, vol qualifié à Pithiviers; Bourges, Hatton, Baral, femmes Bourges et Hatton, assassinat, vol qualifié et recel à la Chapelle-Saint-Mesmin.

Abel Piron, vol qualifié à Pont aux Moines, commune de Mardie. La liste des jurés appelés à siéger est ainsi composée: MM. Rouillard Blaise à Olivet; Giblon André, à Estoury; Lesieur Gaston à Orléans; Démontré Narcisse à Ouzouer-sur-Trézée; Huré Eugène, à Jargouy; Baunard Alphonse, à Tréilles; Charrière Adolphe, à Fleury-les-Aubrais; Charroy Jean, à Orléans; Sarrailho à Cléry; Chaton Auguste, à Saint-Firmin-des-Bois; Foucault Gaston, à Ingré; Moignon Léon, à Neuville-aux-Bois; Meunier Simon à Chuelles; Rousseau Sylvain, à La Ferté-Saint-Aubin; Holzinger Théophile, à Montargis; Ducloux Adrien, à Ménestreau-en-Villette; Bernard Chéry, à Orléans; Nibelle Léon à Villemandeur; Chevallier Louis à Saran; Romillon René, à Orléans; Chalaïn Jean à Montargis; Baschou Paul, à La Ferté-Saint-Aubin; Gaillot Morin, à Orléans; Dargent Jules, Les Bordes; Gaudin J. G., à Saint-Maurice-sur-Aveyron; Huetton Gustave, à Sarrailho; Vignay Louis à Vannes; Boizard Louis, à Vigny; Mazoyer Maurice, à Montargis; Renaudin Aristide, à La Chapelle-Saint-Mesmin; Bordes Louis, à Olivet; Raffaitin Auguste à Orléans; Jabran Henri, à Orléans; Lheure Gaston, à Corbeilles-du-Gâtinais; Richard Joseph, à Gidy; Pingard Charles, à Gien.

MONTARGIS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Au début de l'audience civile de jeudi, le tribunal a rendu son jugement dans la poursuite intentée contre M. Moineau Ernest, 37 ans, cultivateur à Saint-Germain-des-Prés, inculpé d'avoir, par son imprudence, au soir des Brandois de 1922, causé des blessures à Mlle Juliette Bordier, couturière de 20 ans.

On se souvient qu'en ce soir de fête, un coup de fusil était parti de la foule atteignant la jeune fille à la cuisse gauche.

M. Moineau a toujours protesté de son innocence et malheureusement pour lui, deux témoins affirmant que la charge est partie de son fusil et le Tribunal le condamne à 15 jours de prison et 100 fr. d'amende.

chaire, ouvrier d'usine, 3, rue du Vieux-Bourg et Blanche Bardet, route de Malicorne. Mariages. — M. Louis Baudry, employé chemin de fer à Montluçon, 1, rue Corneille, et Germaine Mathély, 5, rue Christophe-Thivrier.

— Joseph Barthélemy, ajusteur, 21, route de Néris, et Lucie Meslioux, à la Chavanière. — M. Louis Baudry, employé chemin de fer à Montluçon, 1, rue Corneille, et Germaine Mathély, 5, rue Christophe-Thivrier.

Décès. — Marguerite Villechoux, veuve Petitjean, 73 ans, cité des Brûlés, 94. — Gilbert Dumas, 73 ans, ouvrier d'usine, 21 rue des Ecoles.

LES TRAVAUX DE REFECTION DES ROUTES Il a été procédé, hier, après-midi, à la préfecture, à une adjudication, en 22 lots, de travaux de rechargement extraordinaire sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun du département. En voici les résultats:

Chemin de grande communication 1° lot: de Saint-Pourçain-sur-Sioule à Saunoy (Cher), montant de la dépense (8.500 fr.) — Adjudicataire, M. Giomont, de Tronget, au prix du devis.

2° lot: de Saint-Pourçain-sur-Sioule à Saunoy (Cher), montant de la dépense (10.000 fr.) — Pas de soumissionnaire.

3° lot: de Moulins à Marcigny (Saône-et-Loire), 17.540 fr. — Pas de soumissionnaire.

PITHIVIERS Union du commerce et de l'industrie

Le Président donne connaissance aux membres du bureau, des démarches faites auprès des Conseillers Généraux, pour obtenir leur appui dans nos revendications relatives à l'amélioration de nos moyens de communication. Le Conseil Général du Loiret vient d'émettre un vœu correspondant entièrement nos desiderata.

La Compagnie d'Orléans paraît avoir un parti pris irréductible contre tous les vœux exprimés par les populations qu'elle est chargée de desservir, et à l'appui de cette assertion, il est donné lecture de procès-verbaux de récentes réunions du Conseil municipal d'Etampes prononçant contre la mauvaise volonté de la Compagnie, qui ne tient aucun compte de l'augmentation continue du trafic et refuse toutes les améliorations qui lui sont réclamées.

La situation est la même pour notre ville et la Région. L'Union décide, qu'après avoir obtenu l'appui du conseil municipal, une entrevue sera demandée à M. le Ministre des Travaux Publics pour solliciter son intervention près de la Compagnie d'Orléans, sur les divers sujets qui intéressent particulièrement notre région.

1°. Amélioration des horaires des trains de voyageurs dans le sens des vœux émis. 2°. Amélioration des relations par lignes transversales, demandées par les Chambres de Commerce d'Orléans, Montun, Fontainebleau, etc.

3°. Accélération générale dans la marche des trains, dont quelques-uns exigent actuellement trois heures pour parcourir 98 kil. sur la ligne de Pithiviers à Paris, par Etampes et les gares 172, d'Orléans à Malesherbes, pour 64 kil. de plus.

4°. La construction de nouvelles voies de déchargement à la gare de petite vitesse de Pithiviers, la cour de cette gare étant fréquemment obstruée.

5°. Le doublement de la voie entre Bourges et Etampes. 6°. La construction d'une ligne directe entre Breigny et Serraines du Loiret, qui doublerait les moyens de communication entre Paris, Orléans et Bourges sans augmentation des distances actuelles.

7°. Les Compagnies de chemins de fer jouissent d'un monopole qui leur accorde des droits spéciaux, mais ce monopole leur impose également des obligations envers les populations qu'elles desservent.

Le régime ministériel régnant entre les diverses Compagnies, est très préjudiciable aux populations qui sont obligées d'avoir recours à leur intermédiaire, et il en résulte dans les gares de transit, de longs arrêts qu'il serait facile d'éviter si les Compagnies avaient le moindre souci des intérêts du public.

Un vœu est émis, en conséquence, tendant à obtenir des améliorations dans les correspondances, il y aura lieu de demander que le tronçon de Pithiviers à Malesherbes, soit retiré à la Compagnie d'Orléans pour être remis au P. O. L.

Un établissement rationnel d'horaires permettrait alors de doubler nos relations avec Paris, de réduire aux environs de deux heures, le trajet de Pithiviers à Paris, et de faciliter nos relations avec les lignes de Montargis et de Moret.

L'Union se fait l'écho de plaintes formulées au sujet du temps perdu par le public au bureau de Poste de notre ville et demande que les deux guichets du bureau soient ouverts pendant toute la durée des heures de travail.

Un vœu est également émis pour protester contre le projet de loi menaçant l'autonomie d'impositions nouvelles.

Montresson Gendarmerie. — Par suite de la suppression de la brigade, le Chef, M. Dubilly, trouve affecté à Souppes (Seine-et-Marne); le gendarme Michou, à Châtillon-sur-Loire et le gendarme Gélot, à Nogent-sur-Verdon.

Marcis Bicyclette disparue. — S'étant rendu chez son beau-père, M. Tillon, M. Arthur Beauvais, 35 ans, mariner, avait laissé sa bicyclette à la porte. Quand il voulut reprendre son vélo, il ne put que constater sa disparition. Le préjudice est de 200 francs et il le voleur est inconnu.

L'ANNEAU DE JADE. Le contrôle médical des Pupilles de la Nation sera effectué dans les communes ci-après: Doyt (garçons), le 20 octobre à 14 heures. Doyt (filles), le 19 octobre, à 14 heures. Saint-Priest, le 16 octobre, à 8 heures.

Montmarault (garçons), le 16 octobre à 9 h. Montmarault (filles de l'école laïque), le 16 octobre à 10 heures. Montmarault (filles de l'école libre), le 16 octobre à 16 heures.

Saint-Fargeol, le 16 octobre à 9 heures. Saint-Marcel-en-Marçillat, le 16 octobre, à 10 h. Ronnet, le 17 octobre, à 14 heures. Arpheuilles-Saint-Priest, le 17 octobre, à 15 heures.

SAONE- YONNE Le Cardinal Perraud ancien évêque d'Autun sera inhumé à Paray-le-Monial

Le diocèse tout entier, s'appréhant à faire des funérailles grandioses au cardinal Perraud, qui gouverna l'église d'Autun pendant 30 ans. Le vénéré cardinal, décédé en son Palais épiscopal, le 10 février 1900, avait exprimé le désir d'être inhumé à Paray-le-Monial, dans la chapelle du monastère de la Visitation. Ce vœu n'avait pu être exaucé, les événements de cette époque « où les Français ne s'aimaient pas », s'y opposaient.

Les circonstances, plus favorables aujourd'hui, vont permettre à la foule des fidèles d'accompagner ses cendres au lieu définitif du repos choisi par lui.

Adolphe Perraud, était né en 1838, à Lyon. Il fut, dès l'abord, un des hommes, rares en ce temps là, dont la haute renommée intellectuelle commença à inspirer le respect des croyances qu'ils continuèrent de professer. Ce fut son premier apostolat, tandis que, brillant élève de Normale Supérieure, professeur d'éthique, il faisait rayonner dans son lumineux enseignement la lumière de ses convictions.

Que fut-il devenu à poursuivre sa carrière profane, Grand maître de l'Université de France, donnant à la foule l'impressionnant exemple de la foi la plus pure dans les charges les plus hautes... ou lumière éblouissante comme tant d'autres par les proscriptions qui en écartèrent.

Dès avant l'âge mur, sa parole était de celles qui ne retentissent pas en vain. Et quand il fut nommé évêque d'Autun, en 1874, son diocèse bénéficia aussitôt de sa grande renommée d'orateur et d'écrivain.

L'heure était déjà lointaine où avait reçu le croix d'honneur pour sa vaillante conduite d'aumônier volontaire aux ambulances de 70, les occasions se renouvelèrent pour lui d'affirmer son patriotisme et ses nobles gestes.

Un jour sa réponse au cardinal allemand Kopp, qui lors de la suppression de son traitement offrait au cardinal Perraud de partager avec lui ses revenus. On pense comment ce dernier déclina l'offre, sans doute inconscient qu'il eût laissé au prélat étranger, la satisfaction inavouée de réparer l'injustice commise en France.

L'autre fut sa protestation au Concile de 1900, contre l'intention fâcheuse de l'Autorité, qui prétendait exercer un droit d'exclusive contre l'élection des Papes, laissant clairement transparaître les défiances surtout anti-françaises, des empires centraux...

Autun Remonte. — La commission chargée d'examiner les étalons destinés à la monte de 1924, se réunira à Autun, le vendredi 16 novembre, à 9 heures, place des Marbres.

Le monument. — Le peintre charollais Larozet est venu à Autun, où il a longuement contemplé le monument, objet de tant de polémiques. On a pu lire dans son journal, qu'il n'en avait rien dit. Mystère. Toujours est-il que jusqu'à la prochaine réunion du Comité, les « profanes », dont nous faisons partie, ne sauront rien des impressions des experts... sauf naturellement si elles sont favorables au monument.

Accidents du travail. — M. Georges Luraud, 14 ans, apprenti pâtissier, chez M. Lardreau, rue aux Cordiers, s'est brûlé accidentellement toute la face antérieure-intérieure de l'avant-bras droit.

M. Giroux, ébéniste, demeurant rue Coconnier s'est fait une contusion au bras en soulevant un meuble aux Etablissements de la Porte Saint-André.

M. Louis Ponnelle, 25 ans, ouvrier en parapluies, habitant rue de la Bondue, a été atteint à l'avant-bras par une machine-outil, au cours de son travail, dans les ateliers Neyrat fils.

CHALON-SUR-SAONE Injures. — Rue Pasteur, n° 11, Mlle Angéline Voisin, 22 ans, journalière, a été abominablement injuriée par sa voisine Louise Cordier, contre qui elle a porté plainte.

— Port sur Courcelles, les voisins de Victor Zuhian, 41 ans, commissionnaire, ont vu venir prier la police de mettre fin à ses violents discours à leur égard.

Zuhian a été prié à fournir des explications au commissaire.

Accidents. — Un typographe, M. Marchais, 65 ans, domicilié rue aux Héris, s'est cassé le poignet en droit en tombant dans l'escalier de sa maison.

— Aux usines Schneider, un pont électrique a fortement contusionné l'apprenti chaudronnier Maurice Jaoulet, 15 ans. Transporté à l'hôpital.

La femme du conseiller municipal de Treigny, a-t-elle tué son enfant ?

A la suite d'une lettre anonyme, une enquête fut ouverte à l'effet de savoir si Mme Georges Bernot, née Boullier, femme d'un aubergiste, conseiller municipal de Treigny, avait fait disparaître son enfant nouveau-né. Malgré les dénégations de Mme Bernot, l'enquête suivit son cours, quand un gendarme, ayant appris que Mme Bernot était allée au cimetière porter des fleurs sur la tombe de son beau-frère M. Sosthène Bernot, ancien maire, s'y rendit à son tour accompagné du maire et du garde-champêtre et découvrit à 15 centimètres de profondeur, enroulé dans un papier, le cadavre d'un enfant. Mme Bernot raconta alors qu'elle avait accouché, à l'issue de son mariage, d'un enfant le 20 et 27 septembre, que, sous l'influence de la douleur, elle s'était évanouie, et que quand elle avait repris connaissance, l'enfant était mort. Elle le porta au cimetière quelques jours après, sans en rien dire à son mari, en raison des bruits qui couraient sur sa conduite.

Mme Bernot, qui est âgée de 33 ans, et a deux enfants, a été conduite à Auxerre.

SENS-SUR-YONNE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes: — Trois mois de prison à Alfred Diehl, dit Siroco, pour vol d'une bicyclette et d'une somme de 45 francs commis au préjudice d'un homme ivre à Paron.

— 25 francs d'amende à Mme Gibanil, de Courbon pour mouillage de lait à 10 pour cent. — 100 francs d'amende par défaut à Joseph Lemarchand pour défaut à un camarade dans le village de Bagnaux.

— Deux mois de prison à la veuve Siroc, de Paron, pour récidive d'ivresse. — 16 francs d'amende à Auguste Rabaté, pour outrages aux gendarmes de Villeneuve-Archevêque.

— 16 francs d'amende à Paulin Sadron de Pont-Sur-Yonne pour coups. — 8 jours de prison et 100 francs d'amende à Robert Villemer, pelletier à Sens pour violences.

AUXERRE Etat civil. — Jacques Epailly. Décès. — Marie Petit, 70 ans, épouse Maupetit.

JOIGNY TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a condamné: — Alphonse Scéna à 50 francs d'amende pour outrages aux gendarmes à Charny.

— Stéphane Rodot voyageur en pharmacie à Saint-Vincent à quinze mois de prison et Lucien Monderné, repris de justice, à sept ans de prison pour avoir, en juillet, à deux reprises cambriolé pendant la nuit les locaux de la petite vitesse de la gare de Briennon et avoir pris quantité de marchandises.

Nabale avoua, après bien des réticences être l'auteur du larcin. Toutefois il ne voulut rien savoir, pour dire exactement comment il employa la somme dérobée dont on ne put retrouver aucune trace.

Il a été mis en état d'arrestation et transféré hier vendredi, sur les soins de la gendarmerie à Autun, pour être mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Prochaines foires. — Le 13, Bligny, Trammes; 14, Igornay, La Guiche; 15, Chagny, Cussy-en-Morvan, Dompierre-les-Ormes, Savigny-en-Revermont, Toulon-sur-Arroux, Villegagnon; 16, Saint-Bonnet-de-Joux, Saint-Christophe-en-Bresse, Saint-Eusèbe, Montchanin-Je-Haut; 17, Etang, Navilly; 18, Buxy, Vity.

Bal de la classe 1924. — Les jeunes gens de la classe 1924 de la route de Montcenis donneront un bal ce soir samedi 13 octobre, au Salon des Sports.

Trouvailles. — Il a été trouvé: une boucle d'oreille par M. Joseph Alexandre, rue du Guide, 28; un portefeuille contenant une certaine somme par M. Léon Didier, route d'Épinac, 93; un chapeau pour homme par M. Jean Pelletier, rue Sébastopol, 13; une médaille en or par M. Laurent, rue du Président Wilson, 59; une montre par M. Hemmel, rue du Champ-Bourgeois; un médaillon avec photographie par M. Jean-Marie Gélot, rue des Frères, s'est cassé le poignet par Mme M. L. Bellin, rue du Maréchal-Foch, 125; un bouton en or par boucle d'oreille par M. Lucien Raynal, rue Marceau, 48; une montre pour homme par M. L. Henry Colfeur, place de la Mole; une paire de ciseaux par Mme Malterre, rue de Montchanin, 27; une jeune chien a été recueilli par Mlle Lavaux, rue de Malakoff.

Jeunesse ouvrière du Creusot. — Demain dimanche l'équipe première d'association de la Jeunesse ouvrière du Creusot se déplacera à Montceau-les-Mines pour y jouer un match amical contre le onze de l'Union Sportive Polonoise. Ce sera un bon entraînement pour les « grenats » avant leur match de championnat du dimanche suivant qui les opposera à l'Union Sportive de Saint-Étienne.

L'équipe seconde de la J. O. C. recouvrera sur le terrain du Parc de Montpocher l'équipe première du Sporting Club d'Etang. Ce match aura lieu le matin, le coup d'envoi sera donné à 9 heures.

Théâtre. — Le mercredi 17 courant, la tournée Debray sera de retour au cours de la Coix-Menée où elle donnera une nouvelle représentation de « Ma Croix ». Trois heures de fou rire en perspective.

Service pharmaceutique. — Il sera assuré demain dimanche par la pharmacie Depouilly, place Schneider.

MACON TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 1er, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes: — La femme Gauthier, pour mouillage de lait, se voit infliger 500 francs d'amende et deux insertions.

CHER

BOURGES
POUR LA RESTAURATION
DU GRAND ORGUE

L'audition qui sera donnée mardi prochain, par les Solistes de la Chapelle Sixtine, au cours du Soliste Solennel ordonné par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque, au bénéfice de l'œuvre de réparation des grands Orgues, s'annonce comme un événement du plus haut intérêt artistique.

Dans notre Cathédrale, dont l'acoustique favorise si puissamment les voix généreuses, ce sera un vrai régal spirituel que de sentir la prière emprunter de semblables accents pour monter vers le Ciel.

Il y aura foule mardi, à la Cathédrale, pour entendre et les remercier d'être venus, si généralement, soutenir de leur voix, ceux de nos grandes orgues.

Cour d'assises. — En raison de l'absence de toute affaire criminelle, la 4e session des assises du Cher qui devait ouvrir lundi 22 octobre n'aura pas lieu.

Conseil de préfecture. — Le conseil de préfecture se réunira mardi prochain pour examiner l'élection du docteur Gruet, comme conseiller municipal de Châteaumeillant, qui lui est désigné par M. le préfet du Cher.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit, 12° 4; du jour, 22°; hauteur barométrique, 754 mm/5.

Prévisions: une dépression s'étendra vers le Nord-Ouest de la France, mauvais temps à prévoir.

Observations de M. Vabré, directeur de l'Observatoire de Bourges.

Etat civil: Naisance. — Madeleine Pirol, rue du Puits-Noir, 7.

SAINT-AMAND
A qui appartient ce chien. — M. Gilbert Girard, demeurant rue du docteur Vallet, à Saint-Amand, a trouvé à Drevaux un chien sous poil blanc et marron.

Etat civil: Naisance. — Jean Page, 7, rue du Docteur-Vallet; Lionel Philippart, 61, rue Grenouillère.

Publications. — Jean Blondet, retraité, à Charenton et Louise Vigonnet, journalière à Saint-Amand; Camille Audat, comptable à Saint-Jean-Sauveur et Lucienne Berthodan, sans profession à Saint-Amand; Louis Pibent, pellerin et Denise Delhomme, sans profession, à Saint-Amand; Alfred Guenot, orfèvre, à Orval; et Rosalie Weber, orfèvre, à Saint-Amand.

Publications. — Josephine Alix, veuve Bourbon, 67 ans, rue de Surville; Pierre Lesca, 64 ans, avenue de la République; Jacques Bonnet, 63 ans, rue Félix-Pyot; Jean Monchaud, 82 ans, rue de la Pévrière.

SANCERRE
TRIBUNAL CORRECTIONNEL
Dans sa séance du 11 octobre, le tribunal civil de Sancerre a prononcé ses condamnations suivantes:

Danié Bazzali, 26 ans, marchand ambulant demeurant à Bourges, 10 francs d'amende pour défaut de vaccination.

Emile Goussot, 34 ans, boulanger à La-Charité-sur-Loire, pour chasse sans permis sur la propriété de M. de Pazzis: 50 francs d'amende, 100 francs à verser représentant le prix d'un permis de chasse général et la condamnation de l'arme ou 200 francs à verser, représentant sa valeur.

Pierre Adanani, 24 ans, marinier à bord du bateau « Le Coslo », demeurant à Montluçon, de passage à Beffes, pour violences et voies de fait avec menaces de mort, commises au dit lieu le 13 septembre dernier, sur la personne de sa femme, née Hélène Guillien, et de son beau-père, Jean-Baptiste Guillien, âgé de 49 ans, marinier à bord du bateau « Le Porteur du Berry »: 100 francs d'amende.

Etat civil: Naisance. — Hélène Laporte. Publication. — René Mabitat et Eugène Guillaumont.

Mariage. — Roland Favard et Paule Olivier Dédec. — Joséphine Planchon, 59 ans, veuve de Charles Salmon.

CONSEIL MUNICIPAL VIERZON
Balade entre la ville et la compagnie du P.O. — Les pourparlers, souvent laborieux, engagés entre la ville de Vierzion et la compagnie d'Orléans pour le dégelage de la gare des voyageurs et de l'entrée de la gare des marchandises ont abouti à une entente complète. La municipalité a obtenu la suppression des murs, grilles et bâtiments bordant la cour des voyageurs et un nouveau projet a été présenté par la compagnie d'Orléans pour la suppression des transformateurs d'énergie électrique et des bâtiments y attachés.

L'entèvement des ordures ménagères. — Vierzion ayant besoin de tombereaux, le prix est de 78.000 francs, au lieu de 15.000 en 1910.

La ville décide d'acquiescer des balayages, arroseuses automobiles et une arroseuse-automobile, cette dernière, munie d'un dispositif d'incendie, permettra d'apporter des secours rapides en cas de sinistre.

Pour les victimes de la crue de mars. — La ville dispose d'une somme de 20.000 fr. Elle la répartira, d'après les avis d'une commission spéciale, entre les personnes victimes qui adresseront une demande écrite à la mairie.

L'inauguration du Musée et de la Salle des mariages. — Pour inaugurer le nouveau musée de Vierzion et la salle des mariages complètement remise à neuf, le conseil municipal de la ville vient de voter une somme de 1.000 francs.

Le crédit immobilier. — Les résultats escomptés lors de la réunion tenue à la mairie de Vierzion-Ville pour la constitution d'une société de crédit immobilier à Vierzion, ont dépassés les espérances.

M. Pille, président, a reçu pour 133.000 francs de souscriptions, auxquelles viennent s'ajouter celle de la Caisse d'Épargne, s'élevant à 60.000 francs.

Le capital de la société s'élève donc, en ce moment, à 200.000 francs, permettant d'obtenir plus d'un million de francs.

Une assemblée générale de souscripteurs aura lieu prochainement et, immédiatement, satisfaction pourra être donnée aux futurs propriétaires d'habitations.

L'extension des eaux. — La ville de Vierzion s'occupe d'étendre son service des eaux. Elle demande aux trois autres communes de Vierzion-Villages, Vierzion-Forêts et Vierzion-Bourgneul, de participer dans la dépense.

En 1885, on a commis une grosse erreur en ne prévoyant pas l'agrandissement de

Les Sports

La Coupe de France
VAUZELLES CONTRE MONTCEAU-LES-MINES
Dimanche à 14 h. 30, sera donné le coup d'envoi de ce grand match.

Étant tout au début de la saison de football, il nous est par cela-même, difficile d'avoir une juste idée de la valeur de ces deux équipes et par conséquent, d'établir un pronostic.

1. Sporting-Club Montcelien: Zatozil, Chemarin, Cognard, Lafond, Poizat, Trémeau, Loriot, Besson, Prémillieu, Hommey, Briedel.

2. S. S. des ateliers de Vauzelles: Jacquet, Jounet et Laport, Dussard, Horranger, Doizé, Robert, Butié, Forrester, Muller, Surbert.

De toute façon, d'après la valeur personnelle de ces équipiers, il y aura du beau jeu.

Cette intéressante partie sera arbitrée par M. Clavey, un ancien soccer, qui dirige l'Union sportive charoiteuse.

Le délégué de la F. F. A., Lapps, est le dirigeant technique de l'Association Sportive Montfermeuse.

LE BOULISME AU CREUSOT
Afin de terminer la saison bouliste dans une atmosphère de bonne camaraderie; la Boule des Amis Réunis organise, pour demain dimanche, un concours par quatuor offert à tous les boulistes de la localité. Le concours sera joué sans cumul et commencera à 13 h. 30 précises. Le prix d'inscription est fixé à 10 francs par quatuor. Le concours individuel de tir et de pointage sera ouvert dès le matin. En cas de mauvais temps, le concours sera reporté au dimanche suivant.

UNION GYMNIQUE DU CREUSOT
Ce soir, samedi, à 20 h. 30, réunion du bureau et des moniteurs, café des Arts, place de la Molette.

LA BOULE NIVERNAISE
MM. les sociétaires sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui, 13 courant, à 8 heures du soir, au siège social, Châlet du Viaduc.

GROUPE SPORTIF DU C. L. DE NEVERS
C'est chose faite, le Crédit Lyonnais aura son groupement sportif grâce à son directeur, M. Hybert, le groupe fonctionnera tous les lundis au Pré-Fleuri, terrain de l'U. S. N.

Sont convoqués pour lundi prochain, 15, à 9 h. 30 précises, pour la première séance d'entraînement de football-association: Echenberger, G. Riffault, Palesson, Deauchet, Landry, Monin, Hautplain, Saugeot, Jolivet, Brunet, Desgeorges, M. Sèvre. Nous souhaitons bonne chance aux banquiers et nous entrevoions, dans l'avenir, des rencontres très courtoises avec le groupe sportif de la société générale de Nevers.

UNION SPORTIVE NIVERNAISE
Course à pied
Les coureurs de l'U. S. N. disputent dimanche une éliminatoire sur 4 kilomètres, au vue de désigner les 5 coureurs qui participeront, le 21 octobre, au Tour de Clermont par relais, courant, à 8 heures du soir, au stade du Pré-Fleuri.

Rendez-vous au vestiaire à 1 h. 30. Sont convoqués: Tardivon, Roussillon frères, Vaillat, Guillaud, Amoudry, Jacquet, Robert, Gouard, Filoux R., Moindrot, Blin.

FOOTBALL CLUB DIGORNAIS
Dimanche, le F. C. D. ouvrira sa saison de rugby par un match amical entre la seconde équipe de l'Amical Club de Saint-Marcelles-Chalon et la seconde équipe de Digoin. Malgré le début de saison le match promet d'être des plus intéressants vu la valeur de l'équipe visiteuse. Tous les amateurs de sport se trouveront donc réunis au Pont-de-Bourbon pour le coup d'envoi à 15 heures précises.

la ville. Il faut aujourd'hui, prévoir une installation pour 40.000 habitants.

En attendant cette nouvelle installation qui demandera un temps assez considérable, le maire s'occupe de savoir s'il y a possibilité ou non, d'augmenter le débit des galeries de filtration actuelles.

Un million de travaux. — La ville de Vierzion a décidé un million de travaux pour réfection d'anciennes rues et construction de rues nouvelles.

Un vœu. — Le conseil municipal de la ville de Vierzion, ému des conséquences qu'entraîne l'augmentation des prix du charbon pour la vie économique du pays, après l'augmentation de toutes les denrées alimentaires, demande au président du conseil, lorsqu'il aura terminé avec la résistance allemande, de regarder vers l'intérieur et de montrer la même énergie vis-à-vis de ceux qui cherchent à profiter de la situation pour maintenir la vie chère.

Etat civil: Naisance. — Yvette Durand. Déces. — Anne Guignard, 78 ans; Ernest Pascaud, 70 ans.

BAUGY
Acte de prohié. — M. Champrou, cultivateur à Chantay-sur-Loire, commune de Saint-Genès, a été condamné à verser 50 francs de dommages-intérêts pour avoir détourné un portefeuille contenant plus de 1.000 francs, qu'il venait de trouver sur la place du Marché, le jour de la foire du 9 octobre.

CHARENTON
Contrevené. — Lucien Ferry, âgé de 21 ans, comptable à Charenton, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir négligé d'éclairer la bicyclette sur laquelle il circulait la nuit.

CHATEAUMEILLANT
Réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué pour le dimanche 14 octobre, à 10 heures du matin, à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. Massard.

Acte de prohié. — Mlle Paulette Vellaire a trouvé place du Marché un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Elle s'est empressée de le déposer à la mairie où sa propriétaire est venue le réclamer.

GENOUILLY
Incendie. — Mardi dernier, le jeune Eugène Pothé, 12 ans, journalier agricole, travaillant la machine à battre. A un moment il voulut allumer une cigarette. Il frota une allumette dont le phosphore jaillit en étincelles jusque sur un tas de gerbes auxquelles il mit le feu. Le feu progressa rapidement et s'étendit bientôt à une maison voisine et à la grange. Cette dernière fut bientôt la proie des flammes. Les dommages s'élevaient à une dizaine de mille francs pour M. Duteil, cultivateur et à 4.000 fr. environ pour M. Berthomier, propriétaire.

HENRICHEMONT
Réunion des commerçants et industriels. — Un groupe important de commerçants de la ville a décidé avec le concours de la Préfecture départementale des groupements industriels et commerciaux du Cher de former pour Henrichefont et les petites localités voisines un groupement de défense industrielle et commerciale. La réunion des commerçants et industriels, MM. Lévêillé, Brumel, Desgeorges, Barré, assistés de M. Léon Brumet, président de la Fédération départementale et de plusieurs de ses collègues aura lieu le dimanche 14 octobre, à 17 heures, salle de la mairie de Henrichefont. Nous sommes persuadés que tous les industriels et commerçants du pays assisteront à cette réunion.

Vente des coupes de bois

Forêt de Verneuil
Canton des Grands-Usages, à Verneuil, parcelle 7: 228 perchés, 161 chênes, 5 hêtres, 38 divers, 380 m.c. bois de service, 12 d'industrie; adjudé 42.000 fr. à M. Delzeinier, précité.

Parcelle 19: 91 chênes, 17 hêtres, 33 divers, 52 m.c. bois de service, 12 d'industrie; adjudé 3.550 fr. à M. Henri Masson, à St-Amand.

Parcelle 41: 142 chênes, 7 hêtres, un orme, 9 frênes, 28 m.c. bois de service, 8 d'industrie; adjudé 2.810 fr. à M. Bourguignon Clément à Dun.

CHABLIS
Forêt d'Allogny
38 arbres pouvant produire 53 mc. en grume; adjudé 2.150 fr. à M. Bourbon Joseph, à Ménéon-Salon.

31 arbres pouvant produire en grume 17 mc.; adjudé 380 fr. à M. Millet Antoine, de Saint-Eloi-de-Gy.

Forêt de Vierzion
12 chênes pouvant produire en grume 18 mc.; adjudé 1.180 fr. MM. Couade frères, précités.

9 arbres pouvant produire 7 mc.; adjudés 290 fr. à M. Brian Louis, à Vierzion-Villages.

COUPES EXTRAORDINAIRES
Forêt de Saint-Palais
Canton de Lory, à Méry: 174 chênes, 145 hêtres, 34 divers, cubant 298 m.; adjudé 14.900 francs à MM. Couade frères, précités.

Canton d'Achères à Saint-Palais: 94 chênes, 9 hêtres, 11 divers, 11 pins, cubant 127 m.; adjudé 7.350 fr. à M. Bourbon, précité.

Même canton: 123 chênes, 10 hêtres, 61 frênes et divers, 5 pins cubant 235 mètres; adjudé 12.500 fr. au même.

Onme canton: 125 chênes, 2 divers, 1 hêtre, 3 pins, cubant 492 m.; adjudé 12.500 francs à MM. Rousseau frères, à Méry-sous-Bois.

Canton de Mélière, à Méry: 182 perchés, 162 chênes, 67 hêtres, 1 divers, cubant 457 m.; adjudé 29.500 francs à M. Galopin Marcel, à Bourges.

Même canton: 64 perchés, 83 chênes, 51 hêtres, cubant 295 mètres; adjudé 19.600 fr. au même.

Canton de Saint-Palais: 169 chênes, 21 hêtres, 35 frênes, cubant 122 m.; adjudé 13.400 fr. à M. André Louis, à Bourges.

Canton des Affourds, à Saint-Palais: 59 chênes, 5 hêtres, 25 pins, 36 divers, cubant 146 m.; adjudé 7.350 fr. au même.

Forêt de Vierzion
Canton de la Grande-Eloffe, à Saint-Laurent: 223 perchés, 455 chênes, 3 divers, cubant 276 m.; adjudé 13.400 fr. à M. Larivé O., précité.

Même canton: 3115 perchés, 614 chênes, 1 divers, cubant 130 m.; adjudé 4.850 fr. à M. Foucher Henri, Neuvy-sur-Ibarangeon.

Coupes à vendre par unité de produits.

Forêt d'Allogny. — Canton des Ferrières: Eclaircie sur 13 hectares 46 cent.; adjudé à MM. Couade frères, avec 100 rebais.

Canton de Nivoux: éclaircie sur 9 h. 79 c.; adjudé à M. Audat avec 50 p. 100 de rebais.

Canton de la Haute-Brune: éclaircie sur 17 h. 58 c.; adjudé à M. Houtard Paul, à Allogny, avec 40 p. 100 de rebais.

Forêt de Verneuil: éclaircie sur 22 h. 6 c.; adjudé à MM. Couade frères, avec 40 p. 100.

Canton des Coudrés: éclaircie sur 25 h. 45 c.; adjudé aux mêmes avec 36 p. 100.

Canton de Broutelle: éclaircie sur 17 hect.; adjudé à M. Raquin Marcel, à Allogny, avec 32 p. 100.

Forêt de Saint-Igné-Charbonneau. — Six lots sur les territoires de Gren et d'Étrechy, adjudé à MM. Couade frères avec 72 p. 100.

Forêt de Saint-Palais. — Canton d'Achères: éclaircie sur 22 h. 56 c.; adjudé à M. Thoulouze Henri, de Bourges, avec 90 p. 100.

Forêt de Verneuil. — Canton de Preugny: éclaircie sur 4 h. 21 c.; adjudé à M. Berger Jean, à Amey-le-Château avec 70 p. 100.

Forêt de Vierzion. — Canton du Parc: éclaircie sur 22 h. 56 c.; adjudé à M. Lebré, précité, avec 2 p. 100.

Canton de Guérgny: éclaircie sur 5 h. 20 c.; adjudé à M. Baudouin Jules, à Vouzeron, avec 32 p. 100.

Canton de Tierceux: éclaircie sur 25 hect. 79 cent.; adjudé à M. Larivé, précité, avec 30 p. 100.

Même canton: éclaircie sur 19 h. 90 c.; adjudé à M. Lebré, précité, avec 16 p. 100.

Canton de Vouzeron: éclaircie sur 14 h. 27 c.; adjudé à M. Couade Lucien, à Vierzion, avec 2 p. 100.

Canton des Loges: éclaircie sur 11 h. 27 c.; adjudé à MM. Couade frères, avec 2 p. 100.

Canton des Ygonnières: éclaircie sur 30 hect. 3 cent.; adjudé à M. Couade Lucien, avec 2 p. 100.

Canton de la Ligue-le-Roy: éclaircie sur 28 h. 41 c.; adjudé à M. Lebré, précité, avec 2 p. 100.

Canton de l'Alothe: éclaircie sur 30 h. 27 c.; adjudé à M. Brian Louis, précité, avec 22 p. 100.

Bois des Communes et des Etablissements Publics
COUPES ORDINAIRES
Forêt des Hospices de Lourdes. — Canton de Bourges: éclaircie sur 666 chênes, cubant 109 mètres; adjudé 10.700 francs à M. Melin Jean, à Rians.

Canton de la Cuy, à Marçais: 271 chênes, cubant 110 mètres; adjudé 13.400 fr. à M. Larivé Henri, à Bourges.

Canton d'Henrichefont: 1.276 chênes, 332 hêtres et divers, cubant 151 mètres; adjudé 24.500 francs à M. Lefèvre François à Bourges.

Canton d'Aubigny, à Marseilles-les-Aubigny: 156 chênes, cubant 102 mètres; adjudé 14.000 fr. à M. Collet André, à Montluçon.

Forêt de l'Hospice Cardeux. — Canton du Bois Chauveau, à Nohant-en-Gout: 286 chênes, 3 pins, cubant 59 mètres; adjudé 5.100 fr. à M. André Louis, de Bourges.

Forêt de Dun-sur-Auron. — Canton de Maulne, à Centres: 358 chênes, 18 ormes, 17 frênes, 4 divers, cubant 146 mètres; adjudé 10.000 fr. à M. Bourguignon, à Dun.

Forêt de Feux (section de Rostières). — Canton des Usages, à Feux: 33 chênes, cubant 8 mètres; adjudé 50 fr. à M. Picard René, à Feux.

Forêt de Joneil-sur-Aubois (section de Joneil): 46 chênes, 6 bouleaux, cubant 17 mètres; adjudé 2.150 fr. M. Col, précité.

Poires & Marchés de la Région

IMPIEY. — On cotait: Poulets, la paire de 18 à 20 francs; canards, la paire, 22 francs; oies, la pièce, de 10 à 16 francs; bœuf, 13 à 14 francs; porc, 10 francs; la pièce, de 0,75 à 1 franc; veau, la douzaine, 6 francs; choux-fleurs, de 1 à 1,50 la pièce; choux-cabus, de 0,50 à 1 franc la pièce; oignons, le litre, 1,50; haricots, le litre, 2,50; noix, le cent, 1,50; raisins, le kilo, 2,50; poires, la pièce, 0,20; pommes, le quatuor, 2 francs.

LOUHANES. — Bœuf, le 11 fr. 25 le kg; veau, 6 fr. 50 à 6 fr. 75; porc, 10 francs; poulet, la paire, 18 à 20 francs; poulets gras vivants, 18 à 20 francs; poulets moyens, 14 à 15 fr.; petits poulets, 9 à 12 fr. pièce; canards, 10 à 15 fr. pièce; veaux de boucherie, 3 à 3,50 la livre.

Marchés des gros légumes: botteaux, 2 fr. 50 la douzaine de persil; carottes, 3 fr. 50; choux, 45 fr. les 100 kg; épinards, 60 fr. les 100; scaroles et chicorées irisées, 4 fr. la douzaine; choux-fleurs, 20 fr.; oignons, 55 fr. les 100; lait, 8 fr. le 100; haricots verts, 20 fr. les 100; tomates, 20 fr. les 100; cornichons 3 fr. le 100; melons, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 pièce; céleris-raves, 5 fr. la douzaine.

MOULINS. — Veaux: aménés 53; vendus, de 2,50 à 2,90 le demi-kilo.

Beurre, revendeur, 6 fr. et campagne 5,50 à 6 fr. la livre; œufs frais, revendeurs, 7 fr. et campagne 6,50 à 7 fr. la douzaine; œufs conservés 5,50 la douzaine; fromages, de 0,90 à 1,25 pièce; haricots verts, de 1,50 à 2 fr. la livre; haricots en grains, 3 fr. le litre; champignons 1 à 1,50 la livre; tomates, 0,25 à 0,30 la livre; salade, 0,40 à 0,50 la tête; poireaux, de 3,50 à 3,75 la livre; oies, de 2,50 à 2,75 la livre; lapins, 2 fr. à 2,25 la livre; canards, de 3,00 à 3,25 la livre; pintades, 20 à 22 fr. la paire.

Marché aux grains: blé 87 à 88; farine, 112; orme canton, 68; avoine, 54; son, 52; le tout aux 100 kilos.

PIERRE. — Bœufs gras, 175 à 185 fr. les 50 kilos; vaches grasses, 145 à 160 fr. porcs gras, 300 à 310 fr.; veaux, 270 à 290 fr.; moutons, 300 à 330 fr.; vaches laitières, 400 à 1.340 la pièce; vaches au veau, 1.300 à 1.900 fr.; taureaux, 740 à 1.150 fr.; génisses, 800 à 1.100 fr.; agnelons, 250 à 350 fr. veaux, 120 à 130 fr.; porcs, 180 à 200 fr.; truies pleines, 850 à 1.040 fr.; boucs de trait, 2.800 à 4.300 fr. la paire; chevaux de trait, 2.800 à 3.200 fr. la pièce; poulains, de 12 à 12 mois, 1.000 à 1.800 fr.; poulains de 12 à 18 mois, 1.000 à 2.000 fr.; chevaux de boucherie, 500 à 700 fr.

SAINT-AMAND. — On cotait: les poulets de 18 à 35 francs la paire; les oies, de 15 à 20 francs la paire; les canards, de 18 à 22 francs la paire; les œufs à 1 franc la douzaine; les fromages, de 0,90 à 1,10 la pièce; le beurre, 6 à 10 francs le kilo; les pommes de terre, de 7 à 8 francs le double-décalitre; l'avoine, de 7 à 8 francs le double-décalitre; les noix à 10 francs le double-décalitre.

SAINTE-CROIX-EN-BRIONNAIS. — Bœufs, 2,95 à 3,30; vaches, 2,50 à 3,40; taureaux, 2,50 à 2,90.

Les approvisionnements sont restreints, la demande est active et le vente facilement maintenue. Les cours tendent à la hausse.

HALLES CENTRALES DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo: Bœuf. — Quart derrière, 1° qualité, 4,50; aloyau, 1° qualité, 9,50; paleron, 1° qualité, 4,50; Mouton. — Entier, 1° qualité, 10,00; épaule, 1° qualité, 8,50; poitrine, 1° qualité, 5,80. Veau. — Entier ou demi, 1° qualité, 8,60. Porc. — Demi-porc, 1° qualité, 8,70.

VOAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 7 à 10; oies, le kilo, 6,00 à 7,50; poulets Chartres, 10 à 11,50; poulets toutes provenances, 9 à 10,50.

POISSONS. — Le kilo: morue salée, 2 à 3; carpes, 3 à 5; lanches, 4 à 5; saumon, 10 à 15; maquereaux, 10 à 15; sardines, 10 à 15; anchois, 10 à 15; harengs, 10 à 15; saumon, 10 à 15; maquereaux, 10 à 15; sardines, 10 à 15; anchois, 10 à 15; harengs, 10 à 15.

LEGUMES. — Pommes de terre Algérie, 10 à 15 kilos, 60 à 80 fr.; pommes de terre chair jaune, 44 à 48 fr.; 1° qualité, 10 francs; 2° qualité, 8 francs; 3° qualité, 6 francs.

BEURRE. — Le kilo: Charente, Poitou, 13 à 16,80; Touraine, 13 à 16,40; Normandie, 10,50 à 15.

ŒUFS. — Le mille: Brie, Beauce, 580 à 670; Bourbonnais, Nivernais, 620 à 600; Touraine, 560 à 610; Angers, 530 à 510.

FROMAGES. — Gruyère, 6,00 à 11,00; Cantal, 6,00 à 8,50.

COURS DES VINS

GETTE (Hérault). — Vins rouges du Midi vieux 3 à 10, 70 à 100 fr. l'hectolitre; vins nouveaux marc 6,50 à 7 fr.; lagé, 8 à 8 fr. 25 le degré; rosé 2 à 3 fr. 75 le degré; Espagne rouge 11 à 12 degrés, 7 à 7 fr. l'hectolitre, non décauté; miselle blanche, 915 lit. 15 degrés, alcool 180 à 210 fr. l'hectolitre nu à la propriété.

MARSEILLE. — Vins de la région, rouges vieux 2 à 3 fr.; nouveaux 7 à 8 fr. le degré; rosé 10 à 12 degrés 2 à 3 fr.; blanc 2 à 3 fr. Algérie rouges 10 à 12 degrés, premier choix 2 à 3 fr.

Sur le jado de cet oïlmi qui constitue la merveille sacrée est gravée l'ordre de Kong-fu et celui qui l'enfreindra sera poursuivi de sa malédiction... L'ANNEAU DE JADE.

LA BONNE SEMENCE
Faites pour votre santé et celle de vos enfants, vous devez vous procurer la bonne semence qui est le Phylis Pink.

Les Phylis Pink fertiliseront pour ainsi dire votre organisme en lui donnant un sang plus pur, plus riche, plus généreux et bientôt, vous réaliserez les satisfactions que procure une santé robuste.

Pourquoi hésitez à prendre les Phylis Pink qui ont donné et donnent encore tant et tant de preuves de leur efficacité?

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Monsieur Louis MIGEON... Monsieur Louis MIGEON Constructeur de Jours... M. et Mme Louis Migeon, ses père et mère; M. et Mme Sady Migeon et leur fils; M. et Mme Trunzier, M. et Mme Botherau, Mlle Simone Froust, Mme Chamuzau, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, grand-père, neveu, et de toute la famille.

SERVICES & MESSSES

Vous êtes prié d'assister au Service qui sera célébré le mardi 16 octobre, à 10 heures, en l'église de Moulins-Engilbert, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph BONDOUX

REMERCIEMENTS

M. Jules Dagouneau et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Madame DAGONEAU Née Eugénie DEMAY et sont très sensibles aux marques de sympathie qui leur ont été témoignées dans cette douloureuse circonstance.

M. et Mme Charles Bertrand, les familles Joly, Boudier et Parizot, remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Mademoiselle Yvonne BERTRAND ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

M. Maillet et toute la famille remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Madame Louise MAILLET ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pour faire du bon Thé.

Employez une théière en faïence ou en porcelaine; une théière en métal gèle le thé. Mettez une cuillerée de thé par personne et une en plus. Lorsque l'eau est en pleine ébullition, la versez sur le thé et recouvrez la théière. Au bout de cinq minutes, remuez légèrement le thé avec une cuiller et versez après avoir mis dans chaque tasse quelques gouttes de lait non bouilli, le Thé des Indes étant toujours meilleur pris avec quelques gouttes de lait. Ce qui siment le sucre peuvent en ajouter à volonté. Remplir le nouveau la théière avec de l'eau bouillie et laisser infuser encore cinq minutes, un deuxième service sera alors prêt aussi délicieux que le premier, et qui, cette fois-ci, ne vous aura rien coûté. Le meilleur thé au monde vient des Indes. Vous devez donc toujours demander du Thé des Indes et veiller attentivement à ce que le paquet porte le timbre de garantie du Indian Tea Cess Committee.

CHEMINS DE FER ECONOMIQUES

Ligne de Bourges à Laugère Mise en marche de trains spéciaux entre Bourges P.-O. et Levet, le dimanche 14 octobre 1923 à l'occasion de la fête patronale de Levet. Spécial A. - Bourges P.-O. (départ) 10 h.; Bourges-Ville, 10 h. 08; Mazères, 10 h. 17; Germigny (a.), 10 h. 25; Troy-Piampied, 10 h. 35; Lissy-Lochy, 10 h. 47; Soulangy, 10 h. 47; Levet (arrivée), 11 heures.

CHARLET-GAUTIER MEUBLES - GLACES SIÈGES - LITERIE

3, rue Lafayette, NEVERS 1820 - MAISON DE CONFIANCE - 1923 Cent ans de renommée dans la région

OFFICIERS MINISTÉRIELS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS Les créanciers de la faillite de Mme veuve ALAPHILIPPE, débitante, demeurant à Guérogny, sont priés de se réunir le vendredi 19 octobre 1923, à dix heures dans la salle des délibérations du Tribunal de Commerce de Nevers pour être consultés sur la situation de leur débiteur et donner leur avis sur la nomination ou le maintien du syndic.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS Les créanciers de la faillite du sieur VIGNON, marchand de vins, demeurant à Nevers, sont priés de se réunir, le vendredi 19 octobre 1923, à dix heures dans la salle des délibérations du Tribunal de Commerce de Nevers pour être consultés sur la situation de leur débiteur et donner leur avis sur la nomination ou le maintien du syndic.

Etude de M. DEBORD notaire à Châteauneuf-sur-Loire A AFFERMER Pour le premier mars 1924. LE DOMAINE DE FAVRAY Situé commune de Saint-Martin-sur-Nohain près Cosne. Contenance 288 hec. environ. On louerait également à métayage.

Etude de M. BEQUART notaire à Châteauneuf-sur-Loire A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 11 novembre 1923. LE DOMAINE DE BALIVET Situé à Châteauneuf, commune de St-Léger-de-Fougères, d'une contenance de 61 hectares.

Etude de M. BEQUART notaire à Châteauneuf-sur-Loire A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 11 novembre 1923. LE DOMAINE DE BALIVET Situé à Châteauneuf, commune de St-Léger-de-Fougères, d'une contenance de 61 hectares.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Au plus offrant et dernier enchérisseur. En deux lots distincts et séparés. 1. D'UNE VILLA située à Vichy, rue Chomel, n° 18, à l'angle de cette rue et de la rue des Sources.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Etude de M. BONNET, commissaire-priseur à Nevers VENTE AUX ENCHÈRES A Bourges, commune de Varennes-les-Nevers, à l'adjudication de M. de Griffland. Le dimanche 14 octobre 1923 à 13 heures.

MA VOITURE DE COURSE

Après Sainfoin de P. A. Schayé et Nicolas Bergère de Tristan Bernard, la collection Le Roman de Sport public Ma Voiture de Course par G. de Pavlovski. On sait que l'auteur du célèbre Voyage au pays de la quatrième dimension est tout en même temps l'un de nos automobilistes de la première heure.

Etude de M. BEQUART notaire à Châteauneuf-sur-Loire A VENDRE A l'amiable et de gré à gré UNE JOLIE MAISON BOURGEOISE Située au Centre de la Ville de Châteauneuf-sur-Loire ayant accès sur deux rues.

Etude de M. JAUBERT notaire à La Machine A VENDRE par adjudication Le lundi 15 octobre 14 heures, à La Machine, au domicile de M. BROSELIN, voiturier, rue des Barreaux, 2 chevaux, 2 camions, 2 omnibus, 2 breaks, harnais et guides pour conduire à 2 chevaux.

Etude de M. LEBOUT notaire à Gannat A Vendre 1. GRANDE MAISON, grande grange, belle vigne, le tout contigu à Jenzat (Allier). 2. MAISON avec grange et jardin, à Gannat. 3. PETITE MAISON à Gannat.

Etude de M. BEQUART notaire à Châteauneuf-sur-Loire A AFFERMER Pour le premier mars 1924. LE DOMAINE DE FAVRAY Situé commune de Saint-Martin-sur-Nohain près Cosne.

Etude de M. BEQUART notaire à Châteauneuf-sur-Loire A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 11 novembre 1923. LE DOMAINE DE BALIVET Situé à Châteauneuf, commune de St-Léger-de-Fougères, d'une contenance de 61 hectares.

Etude de M. BEQUART notaire à Châteauneuf-sur-Loire A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 11 novembre 1923. LE DOMAINE DE BALIVET Situé à Châteauneuf, commune de St-Léger-de-Fougères, d'une contenance de 61 hectares.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Au plus offrant et dernier enchérisseur. En deux lots distincts et séparés. 1. D'UNE VILLA située à Vichy, rue Chomel, n° 18, à l'angle de cette rue et de la rue des Sources.

ACHATS & VENTES DE PROPRIÉTÉS

On demande à acheter en vignes ou en nus propriétés IMMEUBLE de rapport ou PROPRIÉTÉ à Nevers ou villes environnantes. S'adresser au Bureau du Journal.



Un Savon Parfait Un savon exempt de sels alcalins, fabriqué avec les graisses les plus pures, tel que le Savon Cadum, est essentiel pour maintenir votre peau en parfaite santé et pour garder à votre teint sa fraîcheur naturelle. Sa mousse abondante et crémeuse dégage les pores de toutes impuretés. De plus, parfaitement sec, il dure deux fois plus longtemps que les savons ordinaires.

LOCATIONS Demande à louer de suite GRANDE FERME HERBAGÈRE dans bonne région Nièvre, habitations et bâtiments en bon état. S'adresser au bureau du Journal. 4071

ACHATS & VENTES DE FONDS DE COMMERCE Etude de M. André POULET, huissier à Vermenton A CEDER DANS L'YONNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE 42 quiniaux, facile à augmenter, pas de tournées, petit trafic, long bail, sur grande ligne. S'adresser à M. POULET, huissier, à Vermenton. 3888

VENTES PEUGEOT 11 HP. 1914, coupé limousine luxe revisé, conviendrait à tout. S'adresser au bureau du Journal. 4625

CONSTRUCTIONS METALLIQUES SERRURERIE D'ART Charpente en fer - Travaux de Style E. GORGET & Co, Consts 1, place Saint-Laurent, NEVERS

AGENCE RENAULT Livraison rapide. Essai sur demande Garage VINCENT Frères NEVERS

PERSONNEL APPRENTI CUISINIER. S'adresser CENTRAL HOTEL, à Bourges. 4657

ACHATS & VENTES DE FONDS DE COMMERCE Etude de M. André POULET, huissier à Vermenton A CEDER DANS L'YONNE BOULANGERIE-PÂTISSERIE 42 quiniaux, facile à augmenter, pas de tournées, petit trafic, long bail, sur grande ligne.

VENTES PEUGEOT 11 HP. 1914, coupé limousine luxe revisé, conviendrait à tout. S'adresser au bureau du Journal. 4625

CONSTRUCTIONS METALLIQUES SERRURERIE D'ART Charpente en fer - Travaux de Style E. GORGET & Co, Consts 1, place Saint-Laurent, NEVERS

AGENCE RENAULT Livraison rapide. Essai sur demande Garage VINCENT Frères NEVERS

Feuilleton de "Paris-Centre"



Le duc de Staldiff éprouvait la même impression, car, aussitôt que ses devoirs de maître de maison le lui permettaient, il allait s'accorder un moment à la fenêtre d'un petit salon laissé sur son ordre dans une demi-obscurité et offrait quelques instants sa tête brillante au soleil de la rue. Il se trouvait là depuis un moment lorsque lord Archibald entra et vint lui poser la main sur l'épaule.

Magali

lui suis pas du tout sympathique, fit-il avec malice. Le duc posa sa main sur l'épaule de son ami. Ne croyez pas cela, mon cher Archie, dit-il affectueusement. J'ai entendu un jour miss Magali approuver pieusement lady Stalbeigh qui parlait de vos excellentes qualités morales. Vous êtes de ceux que l'on connaît vite et que l'on apprécie de même, Archie. — Il paraît que cette estime ne va pas jusqu'à m'accepter pour époux, dit tristement le jeune lord. Elle n'a pas hésité, je vous assure, et j'ai bien compris qu'il n'y avait pas lieu de revenir à la charge... Enfin ! murmura-t-il avec un soupir de regret.

en quittant le salon où demeurait le pauvre lord Archibald, très abattu de sa déconvenue. Là-bas, tout au fond de la grande serre, Magali s'était réfugiée en prétextant sa migraine, devenue d'ailleurs une douloureuse réalité. Elle avait ouvert la porte donnant de ce côté sur les jardins et offrait son front fatigué à la brise rafraîchissante, un peu humide, de cette soirée d'automne. La demande de lord Dowdill l'avait peu émue. Pas davantage, celle que Ferdinand de Volberg lui avait adressée un peu auparavant. Elle avait refusé sans une hésitation, même lord Archibald dont elle appréciait d'ailleurs les sérieuses qualités. Jamais une pensée d'ambition n'avait traversé l'esprit de Magali, et la recherche de ces deux jeunes gens, également nobles et riches, l'avait laissée assez indifférente... Mais tout cela avait révélé cette vague souffrance reléguée au fond d'elle-même, et elle éprouvait le besoin de se redonner quelques instants à l'écart de cette agitation, de cette lumière, de ce monde vain et fatiguant.

— Je suppose que vous ne vous attendez pas à recevoir la réponse à une aussi indiscrète question ? dit Magali avec un léger et gêné mouvement de tête, en essayant de faire quelques pas en avant. Mais il se trouva encore devant elle, une expression sarcastique animant maintenant son visage blême. — Pas si vite, miss Daulty, pas si vite ! dit-il railleusement. Ne prenez pas vos airs d'impatience ; ils vous siéent très bien, mais j'aimerais mieux, pour l'instant, une réponse à ma question. Et moi, je veux que vous me laissiez passer ! dit-elle résolument. — Sans paraître l'entendre, il poursuivit, en scrutant de l'œil sa physionomie : — Je ne suppose pas que ce soit le duc de Staldiff... Magali eut un imperceptible tressaillement, un peu de pâleur s'étendit sur son teint mat. Mais, se dominant par un effort de volonté, elle posa sur l'impudent personnage un regard extrêmement fier.

— Je suppose que vous ne vous attendez pas à recevoir la réponse à une aussi indiscrète question ? dit Magali avec un léger et gêné mouvement de tête, en essayant de faire quelques pas en avant. Mais il se trouva encore devant elle, une expression sarcastique animant maintenant son visage blême. — Pas si vite, miss Daulty, pas si vite ! dit-il railleusement. Ne prenez pas vos airs d'impatience ; ils vous siéent très bien, mais j'aimerais mieux, pour l'instant, une réponse à ma question. Et moi, je veux que vous me laissiez passer ! dit-elle résolument. — Sans paraître l'entendre, il poursuivit, en scrutant de l'œil sa physionomie : — Je ne suppose pas que ce soit le duc de Staldiff... Magali eut un imperceptible tressaillement, un peu de pâleur s'étendit sur son teint mat. Mais, se dominant par un effort de volonté, elle posa sur l'impudent personnage un regard extrêmement fier.

— Je suppose que vous ne vous attendez pas à recevoir la réponse à une aussi indiscrète question ? dit Magali avec un léger et gêné mouvement de tête, en essayant de faire quelques pas en avant. Mais il se trouva encore devant elle, une expression sarcastique animant maintenant son visage blême. — Pas si vite, miss Daulty, pas si vite ! dit-il railleusement. Ne prenez pas vos airs d'impatience ; ils vous siéent très bien, mais j'aimerais mieux, pour l'instant, une réponse à ma question. Et moi, je veux que vous me laissiez passer ! dit-elle résolument. — Sans paraître l'entendre, il poursuivit, en scrutant de l'œil sa physionomie : — Je ne suppose pas que ce soit le duc de Staldiff... Magali eut un imperceptible tressaillement, un peu de pâleur s'étendit sur son teint mat. Mais, se dominant par un effort de volonté, elle posa sur l'impudent personnage un regard extrêmement fier.

Fournitures générales pour Automobiles
MODERN-GARAGE
 Ancienne Maison A. SOULERY
MATHIAS & THURIOT
 Mécaniciens automobiles
 Garage : 14, rue Saint-Genest, NEVERS
 Téléphone : 3-27
 Leçons et location d'Automobiles
 Prix modérés
 Achat, vente et échange de tous véhicules automobiles
 Réparations de toutes voitures à des prix modérés
SPECIALITÉ DES AUTOS « FORD »
 Stock de pièces Ford d'origine

LOCATION D'AUTOMOBILES
 Noces, Promenades, Cérémonies
Auto pour Familles (10 places)
 Agencement spécial pour le transport de malades ou de blessés
 — Prix avantageux —
 S'adresser **MODERN-GARAGE**, 41, rue St-Genest, ou à la gare, sortie des voyageurs, au chauffeur du :
Service Nevers et ses environs
 Téléphone 3-27

FABRIQUE DE Couronnes funéraires
 GROS & DÉTAIL
 Maison **POUPON**, fondée en 1880
R. POUPON fils, successeur
NEVERS Téléphone 0-07
 S'adresser :
 12 et 14, rue des Récollets
 Succursale : **AUX CHRYSANTHEMES**
 26, avenue Georges-Clémenceau, NEVERS

Les Plus Parisiens des Magasins de Province
aux Fabriques Françaises
 La Supériorité par la Spécialité
 Société Anonyme
 Capital 15 MILLIONS
 NEVERS
 65, Rue du Commerce, 65
 18 Succursales ou Filiales en France
NEVERS
 65, Rue du Commerce, 65
LUNDI 15 OCTOBRE et Jours suivants
Dernières Nouveautés parues en Confections, Tailleurs, Robes
 Occasions spéciales à tous les comptoirs

CONSEIL AUX DAMES
 Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien ; les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant point congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage à intervalles réguliers d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes sans aucun poison ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.
 Pour assurer à leurs fillettes une bonne formation, les mères de famille leur font prendre la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**. Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques.
 Les malades qui souffrent de Maladies intérieures trouveront la guérison en employant la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**.
 Celles qui craignent les accidents de la Ménopause doivent faire une cure avec la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** pour aider le sang à se bien placer et éviter les maladies les plus dangereuses.
 La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total 6 fr. 60.
 Bien exiger la véritable **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. Dumontier, en rouge.

AU PRINTEMPS
NEVERS — 1, place du Lycée — NEVERS

Spécialité de CONFECTIONS POUR DAMES
Affaire exceptionnelle
Manteaux depuis 39 fr.
Voir nos modèles

LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITÉ ÉGALE

MACHINES AGRICOLES
 MAISON
TH. PILTER
 Cultivateurs à dents élastiques ou rigides.
 Cultivateurs, Houes combinés.
 Herbes à dents élastiques.
 Herbes articulées en z.
 Semoirs à la volée.
 Semoirs à la volée combinés avec cultivateurs.
 Pulvérisateurs à disques à tractions animale et mécanique.
 Moulins Concasseurs.
 Eroyeurs de tubercules culta. etc. etc.

CLOS D'EQUARRISSAGE DE NEVERS
AUBIJOUX
 Propriétaire
 ENLEVEMENT RAPIDE de tous animaux morts ou hors d'usage
ENGRAIS DE TOUTES SORTES
 Je recommande à MM. les Agriculteurs et Vigneron, mes **ENGRAIS COMPLETS** pour céréales, vignes, arbres fruitiers, jardins, etc. — Ces engrais, à base ORGANIQUE, contiennent, indépendamment de l'azote, de l'acide phosphorique et de la potasse, une forte quantité d'humus, indispensable à la fertilisation.
PRIX SUIVANT DOSAGE
 Bureaux : Rue de la Tourterelle, NEVERS. Tél. 0-25

Paris ***** **Nevers**
 DEMANDER LES PRIX
 24, rue Albert (10^e) Quai de la Jonction
 OU A SES AGENTS ATTITRES qui fourniront tous renseignements

JE DONNE SITUATION SÉRIEUSE
 400 fr. recet. laiss. 60 l. ben. net. dans dépôts « SOCIÉTÉ DES CAVES PARISIENNES », logt. ass. 3 p. céderais même en gr. libr. à dame seule ou ménage. int. disp. 8000 frs. ROUCION, 28, Fg. St-Denis, PARIS.

Spécialité de CONFECTIONS POUR DAMES
Maison L. SAUVIGNY
 14, Rue La-Fayette, N.V. R.S.

Grand Choix de BEAUX VÊTEMENTS
 Dernière Nouveauté
Et Beaux Vêtements de Fourrures

Magasins AUX VILLES DE FRANCE
 Maison PÉROT, 39 et 41, rue Saint-Etienne, NEVERS
OCCASIONS EXCEPTIONNELLES
 Vente aux prix de fabrique
 Les Magasins AUX VILLES DE FRANCE ayant acheté à des prix avantageux un stock très important de bas, ont décidé d'en faire profiter leur clientèle.
Bas véritable Standard, valeur 4 fr. 95
 La paire..... 3.25
Bas à côtes, bonne qualité, valeur 5 fr. 50. La paire..... 3.50
Bas pur fil avec défauts, valeur 9 fr. La paire..... 4.50
Bas tissés, qualité extra, valeur de 10 à 15 fr. soldés..... 5.95
Bas fil, fines m. de, à coutu e, qualité extra. La paire..... 5.95
Bas de soie, marque Lins, défauts insignifiants, noir et couleur, valeur 25 fr. Sacrifiés..... 9.50
Chaussettes hommes, cachou, bonne qualité. La paire..... 3.25
Chaussettes à jour pur fil. La paire 3.95
Chaussettes brodées coton mercerisé La paire..... 4.95
Gants Subé et satin fil, valeur 6 fr. La paire..... 2.45
 Les personnes n'ayant pu se faire servir en papillotes à 6 fr. 75, samedi dernier, sont informées qu'il en est rentré un stock important en toutes tailles.
Prime à tout acheteur

COL ROND pour enfants, en mousseline blanche, qualité extra
 Depuis..... 12.75
 Manchon assorti, depuis..... 19.75

COMBINAISONS en jersey de soie mailles fine taille longue, tous coloris de la saison.
 Réclame..... 29 fr.

CHATELAINE moire soie noire, liseré blanc, doublure ottoman. Dimensions 0 m. 11 x 0 m. 15, double fermoir, glace.
 Réclame..... 25 fr.

COMBINAISON nansouck belle qualité, en re-deux, dentelle et groupe de plis.
 Réclame..... 14.75

CHANDAIL pour hommes en tricot de laine avec col et crav. tr.
 Réclame..... 29 fr.

SERGE pure laine, rayures bayadères sur fond couleur, tous coloris mode. Largeur 80 c/m.
 Réclame, le mètre..... 10.75

FRIMALINE double face, pour peignoirs et robes d'intérieur, dispositions nouv. Larg. 80c/m.
 Réclame le mètre..... 5.90

SATINETTE similisée pour doublures de vêtements, impressions riches. Larg. 80 c/m.
 Réclame le mètre..... 5.75

SAVON à l'eau de Cologne, qualité extra.
 Réclame, la boîte de 12..... 8.50
 Le pain..... 0.75

Manteau velours de laine belle qualité, col et parements garnis fourrure, panneaux de côtés ornés piqués ton sur ton, nuances.
 Réclame..... 159 »

Élégant tailleur en beau velours de laine col, bas de manches et bas de juq. ette garnis broderie ton sur ton. C. int. Se fait en tous coloris de la saison. Réclame..... 139 »

Chic manteau en velours de laine, belle qualité, large emmanchure, col, manches et côtés garnis tresse noire, existe en toutes teintes nouvelles.
 Réclame..... 139 »

Laine Zéhyr deux fils, marque SAFR, qual. extra toutes nuances.
 Réclame La pelote de 50 grammes 1 fr. 95

Robe en jersey de laine devant garni broderie fantaisie. Se fait en tous coloris.
 Réclame 79 fr.

Robe en serge pure laine, devant orné broderie ton opposition, ceinture nouée sur le côté.
 Réclame 39 fr.

Les **FABRIQUES FRANÇAISES** ont acquis une supériorité incontestable sur tous les magasins de province et vendent de beaucoup meilleur marché qu'à Paris. Leur importance d'achats pour leurs 18 succursales ou filiales, leur permet de traiter directement en fabrique et d'en faire profiter leur clientèle. — **PRIX SANS CONCURRENCE** à qualité égale.
ENTRÉE LIBRE — Dimanche 14, voir nos Etalages et notre Exposition spéciale — **COMPLAISANCE ABSOLUE**

Clos d'Equarrissage de Decize
M^{me} Veuve THOMAS
 Faubourg Saint-Privé
DECIZE
 Enlèvement rapide de tous animaux morts ou hors d'usage
 Paiement comptant suivant valeur
FABRIQUE D'ENGRAIS
 Télég. : THOMAS, Equarrissage, Decize
 Téléphone : 54, Decize

INDUSTRIELS! COMMERÇANTS!
 Pour vos transports, le véhicule le plus intéressant à l'achat comme à l'usage, est le **CAMION une tonne "FORD"**



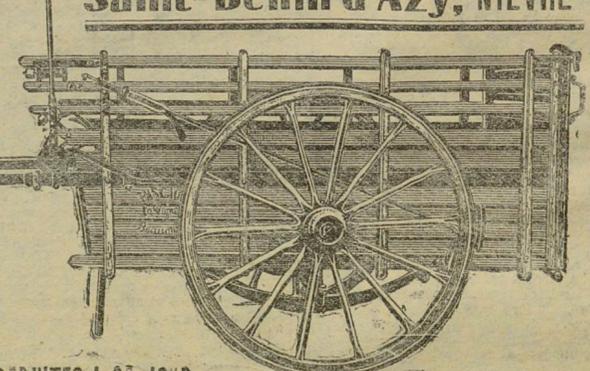
Agent régional :
G. DE RIBOU, 20, rue Vauban, NEVERS Tél. 4-53

Cidrierie de Briare
 (Loiret)
Cidres Mousseux et Vins
 (très renommés)
Rhums & Mares
 en bonbonnes toutes contenances
 PARIS-CENTRE est en vente dans tous les kiosques de Ncs.

Quand on vous dit que pour trouver un bel assortiment en tous les articles de laine tricotés, vareuses bure, molleton, velours de laine, robes jersey de laine unies, jaspées, chandails pour hommes et garçonnets, à des prix sans concurrence, qu'il faut aller
AU FOUILLIS DES DAMES
 19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
 Soyez sûrs que l'on vous dit la vérité, et pour être convaincus venez nous voir, vous serez satisfaits.
L'ENTRÉE EST LIBRE
MAGASIN OUVERT DIMANCHE ET FÊTES JUSQU'A MIDI

CHASSEURS! RETENEZ BIEN CECI
 Aucune Maison ne peut rivaliser nos **PRIX**
NOTRE CATALOGUE VOUS DIRA POURQUOI
4.000 FUSILS DE CHASSE Munitions — Balles Occasions — Pistoles Automatiques Remington, etc. — Achat, Echange, Prix de Gros.
Le Meilleur Marché de toute la France
L'ABEILLE et Consortium de Fabricants d'Armes, 81, Rue de Turbigo, PARIS

Les plus difficiles trouveront
Au Garage BERTIN
 soit en magasin ou livrable rapidement.
La 5 et 10 HP CITROEN
La 10-12 HP. ZEDEL
 élégante, puissante, économique et la meilleure marché entre toutes.
La 10-12 HP et la 15 HP. LORRAINE
 silencieuses et grimpeuses de côtes sans égales.
 Et toutes **MARQUES DE VOITURES**, de toutes puissances parfaitement mises au point.
31, Rue de Mouësse, NEVERS -- Téléph. 3-04

Ateliers PONCEAU
Saint-Benin-d'Azy, NIÈVRE

2.000 VOITURES A BESTIAUX CONSTRUITES A CE JOUR

DEMANDEZ avec votre vin blanc, ou à l'eau une ORANGEADE P.P. P. PIOT, Distillateur, COSNE (NIÈVRE)